
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 3 décembre 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 27 novembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 3), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BECUWE Pierre (à partir de la question 3), BERTIER Jacky (à partir de la question 11), BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DELANNOY Marie-Joséphine (à partir de la question 6), DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 12), DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 7), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic (à partir de la question 19), PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUVOST Marcel (à partir de la question 6), QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 4), SGARD Alain, TASSEZ Thierry, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, DEFEBVIN Freddy donne procuration à DEROUBAIX Hervé, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MARIINI Laetitia donne procuration à LECONTE Maurice

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

SOUILLIART Virginie, BARROIS Alain, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, LEVENT Isabelle, MAESELE Fabrice, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, MATTON Claudette, OPIGEZ Dorothée, SANSEN Jean-Pierre, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur DELBECQUE Benoît est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
3 décembre 2024

EAU POTABLE

RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT NOREADE –
SIDEN - SIAN ANNEE 2023

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Garantir la qualité de l'approvisionnement en eau potable.

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de l'EPCI doit transmettre aux communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ces dispositions sont applicables aux syndicats mixtes qui doivent élaborer un rapport d'activités à destination de leurs membres.

Le syndicat Noréade – SIDEN - SIAN a donc transmis son rapport qui vous est présenté.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'eau » du 28 novembre 2024, l'Assemblée est invitée à prendre acte de ce rapport au titre de l'année 2023. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de prendre acte de tous rapports prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, ceux relatifs à la qualité et au prix du service public, aux délégués de service public, à l'activité des syndicats mixtes, aux représentants de la collectivité dans les sociétés d'économie mixte locale... hors ceux présentés conjointement au rapport sur les orientations budgétaires.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

PREND ACTE du rapport d'activités présenté par le Syndicat Noréade – SIDEN – SIAN au titre de l'année 2023, ci-annexé.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **10 DEC. 2024**

Et de la publication le : **10 DEC. 2024**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe



SCAILLIEREZ Philippe



**SIDEN
SIAN**


Noréade
Les Régies du SIDEN-SIAN

2023
RAPPORT D'ACTIVITÉ



L'ÉDITO

DU PRÉSIDENT



Au cœur de la transition écologique

Située juste au milieu du mandat 2020-2026, l'année 2023 aura été marquée plus que jamais par l'engagement résolu dans la transition écologique du Syndicat intercommunal SIDEN-SIAN et de ses Régies Noréade que j'ai l'honneur de présider.

Tout d'abord, dans le domaine de l'eau potable, tout en poursuivant avec persévérance nos efforts afin de préserver la qualité de l'eau et d'améliorer le rendement de notre réseau de distribution, nous avons obtenu une avancée significative dans notre projet innovant de valorisation d'une partie des eaux d'exhaure de carrières situées dans l'Avesnois, qui a été autorisé par deux arrêtés préfectoraux, et nous avons déployé de notre propre initiative un plan d'actions de communication en vue d'une consommation responsable de la ressource en eau qui sont appelées à s'inscrire dans la durée.

Ensuite, tout en progressant dans la desserte en assainissement collectif et la couverture de l'ensemble de nos communes adhérentes en station d'épuration, le SIDEN-SIAN - Noréade a opéré aussi bien auprès de ses élus que de son personnel à tous les niveaux de responsabilité une évolution stratégique majeure dans le domaine de la Gestion intégrée des eaux pluviales ; après des décennies de règne du "tout-tuyau", cette véritable révolution copernicienne qui représente pour lui un objectif incontournable devra inspirer l'ensemble de la programmation de nos travaux dans les années à venir.

Ces investissements qui demeurent indispensables dans l'ensemble des champs de compétence de notre Syndicat doivent être financés dans un contexte inflationniste extrêmement soutenu et seules notre situation financière très saine et l'évolution de nos tarifs à laquelle les élus administrant le SIDEN-SIAN ont bien voulu procéder à nouveau nous ont permis de maintenir notre effort d'équipement à un niveau élevé en 2023.

C'est avec l'appui des élus administrant notre Syndicat et grâce à la qualité de l'engagement professionnel du personnel de ses Régies que le SIDEN-SIAN Noréade a été au rendez-vous de cette transition écologique l'an dernier, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce Rapport.

En vous assurant de l'entier dévouement qui nous anime cette année encore, je vous en souhaite une bonne lecture.

Cordialement,

Paul RAOULT

Président du SIDEN-SIAN

Président du Conseil d'Exploitation des Régies

SIDEN-SIAN - Noréade Eau

et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement

SOMMAIRE

05

Le Siden-Sian et ses Régies Siden-Sian Normandie

- 06 - Retour aux fondamentaux
- 07 - Notre territoire de compétence
- 08 - L'organisation des Centres d'Exploitation
- 09 - L'organisation générale du Syndicat
- 11 - Les différentes Instances
- 12 - Les compétences du Syndicat
- 16 - Les actions de protection de l'environnement
- 24 - Les actions solidaires internationales
- 26 - Les chiffres clés de l'année 2023
- 28 - Un Service Public assuré en continu

29

2023, mois par mois

1^{er} trimestre 2023

- 30 - Janvier / Les agents de Beauvois-en-Cambrésis emménagent dans un nouveau Centre
- 32 - Février / Le SIDEN-SIAN face à la sécheresse hivernale
- 36 - Mars / 18 siècles de travail mis à l'honneur

2^e trimestre 2023

- 38 - Avril / Chlorothalonil R471811 - Les pouvoirs publics appelés à prendre leurs responsabilités
- 40 - Mai / Commission thématique dédiée à la Gestion des Eaux Pluviales
- 42 - Juin / Découvertes archéologiques remarquables sur le site de la future STEP de Thérrouanne

3^e trimestre 2023

- 44 - Juillet / Bavaisis-Quercitain : une innovation dans le domaine de l'épuration
- 46 - Août / Été 2023 : le SIDEN-SIAN mène une campagne de communication audacieuse
- 48 - Septembre / Le projet de valorisation d'une partie des eaux d'exhaure franchit une étape décisive

4^e trimestre 2023

- 50 - Octobre / Au-delà des réunions statutaires, des élus mobilisés sur le terrain
- 54 - Novembre / Les Rencontres de Territoires, un moment clé pour une relation de proximité
- 56 - Décembre / Un budget primitif pour 2024

59

5 compétences, 5 experts !

- 60 - Amélie BOISSEAU / Ingénieure chargée d'Opérations Spécialisées
- 62 - Sébastien ROUSSEAU / Agent Recherche de fuites
- 64 - Lucie DEVRED / Surveillante de travaux
- 66 - Benjamin DESPRETZ / Animateur "Eaux Pluviales"
- 68 - Jérémie BOUTILLIER / Maçon

70

Informations

- 70 - Nous contacter
- 71 - Nous trouver

LE SIDEN-SIAN ET SES RÉGIES

SIDEN-SIAN - NORÉADE

· Château d'eau de Marez en 1950 ·

Retour aux fondamentaux

Pour le SIDEN-SIAN, l'histoire commence au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

1950 : Là où tout commence

Après la Seconde Guerre mondiale, le Conseil Général du Nord se fixe trois objectifs prioritaires : loger tous ses habitants, les doter de bonnes routes et alimenter en eau potable toutes les communes. Pourtant dans ce domaine, en 1949, la situation reste critique : sur les 665 communes du Nord, 440 ne sont pas desservies ou mal alimentées en eau potable. Au total ce sont 415 804 habitants, résidant pour les deux-tiers dans des communes rurales qui ne disposent pas d'un approvisionnement en eau potable.

Augustin LAURENT, Président du Conseil Général du Nord déclare alors le 21 janvier 1949 : "Il suffit de lire les nombreuses lettres des maires qui nous parviennent, les délibérations des conseils municipaux pour se convaincre que la situation est sérieuse sur le plan de l'alimentation en eau potable (...). Toutes ces considérations doivent conduire l'assemblée départementale à prendre en main la solution de ce problème." Cette volonté est à l'origine de la création du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord, le SIDEN, le 7 septembre 1950. A l'époque, sur 369 communes adhérentes, 350 sont dépourvues d'adduction. L'objectif est de les relier à l'eau potable en 20 ans.

Trois axes stratégiques

- 1 - **GLOBALITÉ**, en décidant de prendre en charge la totalité de la compétence Eau potable, tant pour les investissements que pour l'exploitation et la gestion des installations de production, de gestion et de distribution,
- 2 - **SOLIDARITÉ**, avec une tarification unique grâce à la mutualisation,
- 3 - **PROXIMITÉ**, avec l'implantation de Centres d'exploitation au plus près des abonnés.

Très vite, les résultats du SIDEN sont probants. En 1956, il a déjà amené l'eau à 124 communes (171 000 habitants). Au début des années 70, il a réalisé 4 383 km de conduites, 127 600 branchements particuliers, 92 réservoirs, 74 stations de pompage et de reprise, 85 forages et puits, 5 453 bouches et poteaux incendie. L'objectif fixé par le Conseil Général du Nord est pleinement atteint.

1971 : au tour de l'assainissement

Dans le même temps, l'expansion démographique, l'accroissement des besoins industriels et l'augmentation constante des consommations entraînent de plus en plus de rejets d'eaux usées dans le milieu naturel. Rapidement, la protection des nappes phréatiques apparaît comme une priorité pour préserver la qualité de la ressource en eau potable. C'est ainsi, que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord, le SIAN, est créé en 1971.

Le développement du SIDEN-SIAN depuis 2009

Après l'unification du SIDEN et du SIAN en 2009, le SIDEN-SIAN, devenu indépendant du département du Nord, continue son développement et il est dorénavant présent sur quatre départements (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme), regroupant près de 730 communes pour plus d'un million d'habitants. Il gère désormais ses sept compétences (eau potable, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales, défense extérieure contre l'incendie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avec ses Régies à simple autonomie financière : SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD
S.I.D.E.H.
Siège Statutaire
Préfecture du Nord
Lille



Augustin LAURENT

Les 5 principes fondateurs au cœur de l'action du SIDEN-SIAN depuis sa création :

TRANSFERT COMPLET DES COMPÉTENCES

PÉRÉQUATION TARIFAIRE

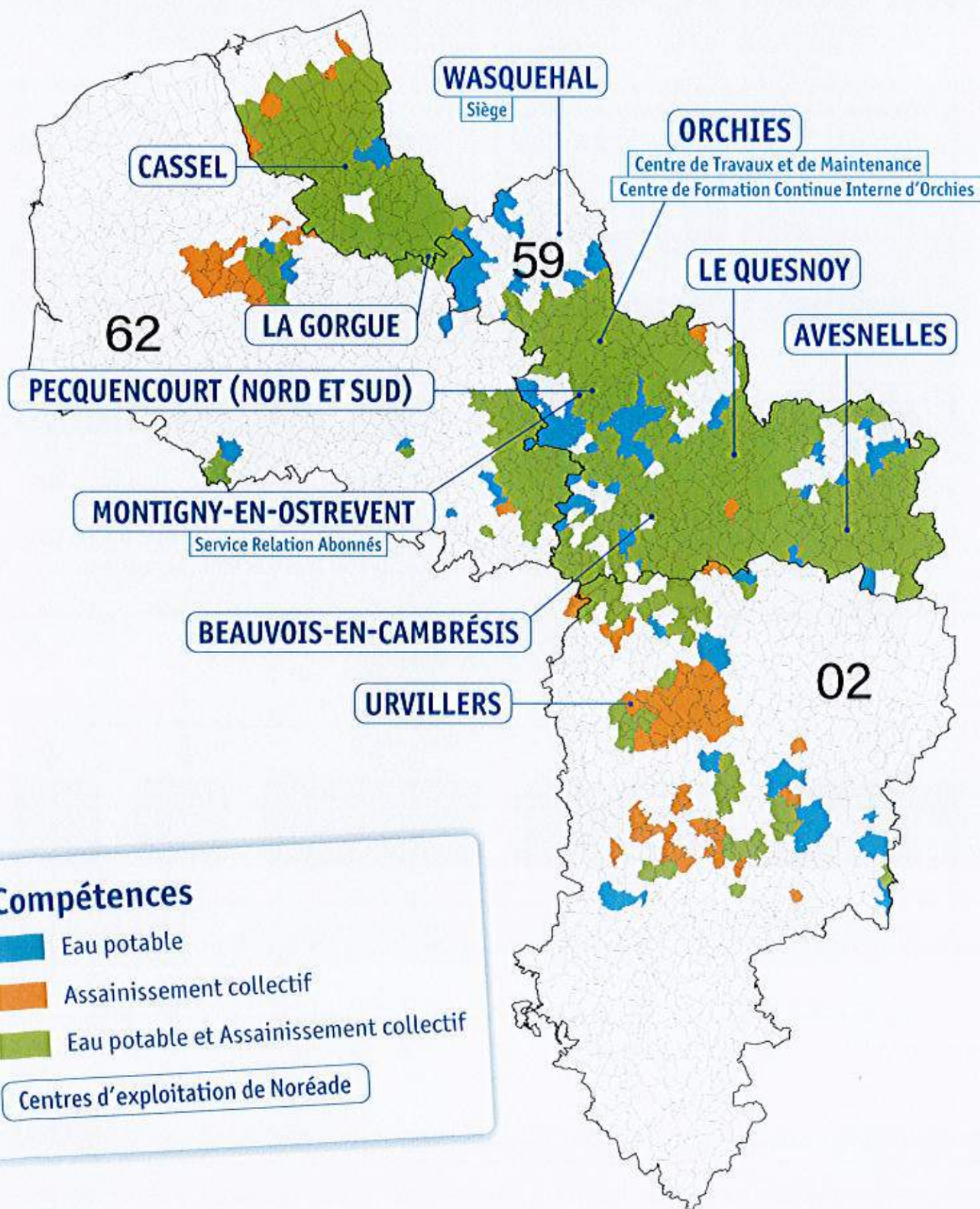
COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL
PAR DÉSIGNATIONS DIRECTES
ET INDIRECTES

PRINCIPE DE PROXIMITÉ

EXPLOITATION EN RÉGIE

Notre territoire de compétence

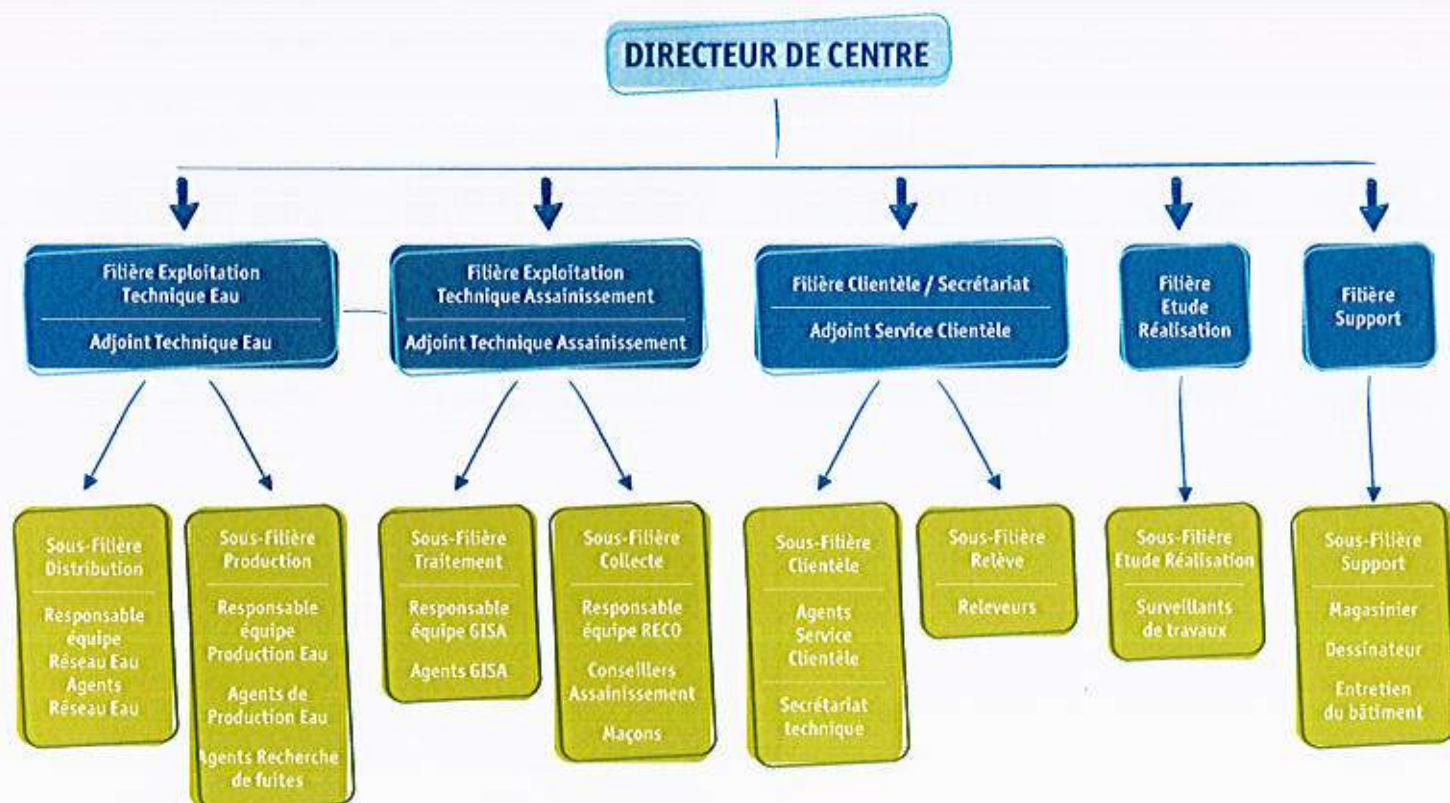
Carte indiquant les communes adhérentes pour les deux principales compétences et l'implantation de nos structures accueillant du personnel des Régies.





L'organisation des Centres d'Exploitation

C'est une gestion de proximité au contact de la population, privilégiant l'accueil physique, la confiance et la réactivité. Le SIDEN-SIAN est présent sur la région Hauts-de-France avec 11 sites regroupant des Centres d'Exploitation, un Siège, un Service Relation Abonnés, un Centre de Formation et un Centre de Travaux et de Maintenance.





Comité Syndical du 14 décembre 2023

Une gestion publique efficace menée par les élus

Le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, exploite directement les services à caractère industriel et commercial relevant des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif, et dans un cadre conventionnel, les services à caractère administratif relevant des compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). A ce jour, aucune intercommunalité (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté urbaine, Métropole) n'a transféré tout ou partie de la compétence GEMAPI au SIDEN-SIAN (Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI) formant la GEMAPI).

Le mode de gestion publique en régies, totalement transparent, fait l'objet d'un suivi régulier de la part des services de l'Etat avec, notamment, un contrôle des comptes rigoureux. Dans ces conditions, les collectivités ou établissements publics adhérents et les abonnés bénéficient à la fois du respect de l'intérêt général et de la sauvegarde du service public. Les délégués élus sont les garants de ce bon fonctionnement. Les investissements rendus nécessaires par un accroissement des besoins du service,

l'état des ouvrages et installations existantes, l'évolution de la réglementation en matière d'eau potable et d'assainissement, font l'objet d'une programmation à long terme dont est absente toute recherche d'un quelconque profit. Les travaux sont réalisés dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics. Dans un contexte d'investissements maîtrisés et de frais financiers limités, les résultats excédentaires des exercices budgétaires sont systématiquement consacrés à l'autofinancement des opérations à venir.

Les communes ou EPCI dont les services d'eau potable et d'assainissement collectif ont été transférés au SIDEN-SIAN n'ont pas à participer financièrement à la gestion de ces services. A cet égard, les redevances payées par les abonnés des services d'eau potable et d'assainissement collectif gérés par le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, ainsi que les cotisations versées par les communes dans le cadre des services GEPU et DECI, couvrent la création, le renouvellement, l'amélioration, le renforcement, la maintenance et la gestion de l'ensemble des installations nécessaires à chaque service et ceci, dans un esprit de mutualisation au sein de chaque compétence.

L'organisation générale du Syndicat

COMMENT EST COMPOSÉ NOTRE COMITÉ SYNDICAL ?

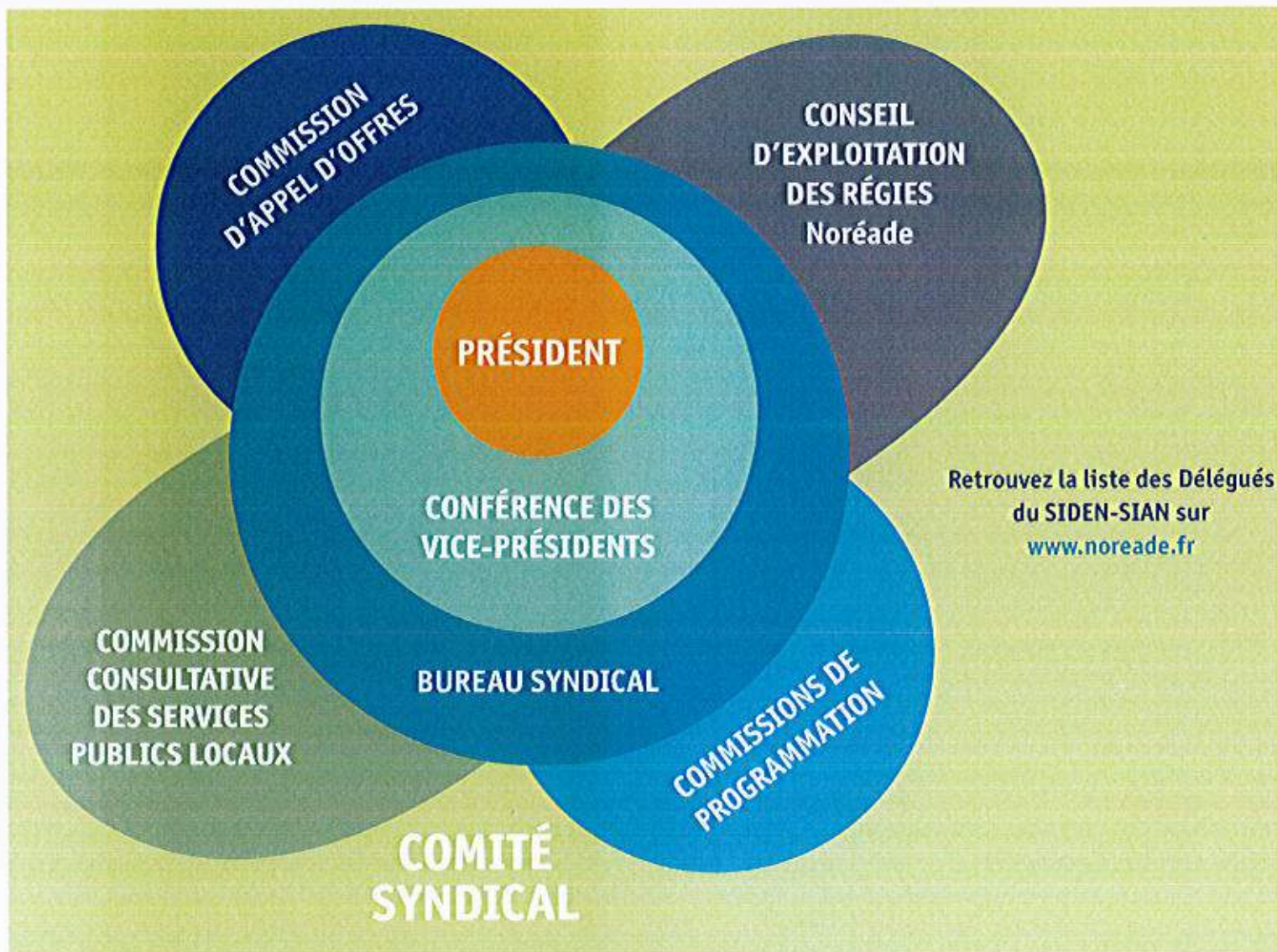
Au début de chaque mandat municipal, des "Grands électeurs", désignés par les Communes ou Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents, constituent des Collèges Electoraux d'Arrondissement ou de Département qui désignent les Délégués siégeant au Comité du SIDEN-SIAN pour chacune des compétences suivantes :

- Eau Potable, pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.
- Assainissement Collectif, pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.
- Assainissement Non Collectif.
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.
- Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Parallèlement, pour les compétences Eau Potable et Assainissement Collectif, lorsqu'elles sont transférées pour un poids de population supérieur ou égal à 5 000 habitants, les collectivités adhérentes (Communes et EPCI ayant ces compétences) désignent directement leurs Délégués siégeant au Comité Syndical.

Le nombre total des délégué(e)s et la somme des voix qui sont détenues au Comité Syndical varient en cours de mandat selon les adhésions de collectivités, décès et démissions d'élu(e)s désigné(e)s par les collèges de grands électeurs en début de mandat. Au 31 décembre 2023, 138 délégués portaient 238 voix, réparties ainsi selon les compétences du SIDEN-SIAN :

Eau Potable	97 voix
Assainissement Collectif	86 voix
Assainissement Non Collectif	14 voix
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	21 voix
Défense Extérieure Contre l'Incendie	20 voix



Les différentes instances

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat mixte SIDEN-SIAN est administré par un Comité Syndical entièrement composé d'élus et qui, comme un Conseil Municipal pour une commune, doit se réunir au moins une fois par trimestre. Le Bureau Syndical réunit 40 membres issus du Comité Syndical.

Les décisions sont prises soit par le Comité Syndical, soit par le Bureau Syndical, soit par le Président, en respectant les possibilités de délégation données par le CGCT.

D'autres instances destinées à préparer ces décisions sont constituées soit dans le cadre des obligations législatives et réglementaires, soit à l'initiative du SIDEN-SIAN.

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) est compétente pour examiner les offres reçues dans le cadre des procédures de marchés publics lancés par le SIDEN-SIAN. Ses propositions d'attribution sont ensuite soumises à validation du Bureau Syndical ou du Comité Syndical.

Les Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement sont dotées d'un Conseil d'Exploitation, composé des membres du Bureau Syndical et de représentants d'associations de consommateurs. Il donne son avis sur toutes les délibérations relatives aux Régies avant qu'elles ne soient soumises au Comité ou au Bureau.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) instance légale du Syndicat, composée d'élus et de représentants des consommateurs, a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultée sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

Parmi les compétences de la CCSPL se trouve l'examen du rapport sur le prix et de la qualité des Services (RPQS).

Enfin, à l'initiative du Président, une Conférence des Vice-Présidents a été créée en 2020 afin de doter le SIDEN-SIAN d'une instance de réflexion. Des commissions thématiques sont également réunies sur des sujets d'actualité, comme en octobre 2023, afin de questionner les délégués du Comité Syndical sur les idées reçues concernant la *Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)* et sur les méthodes de promotion de la *Gestion Intégrée des Eaux Pluviales*.



Les élections du 14 décembre 2023



Les élections du 14 décembre 2023



DES ÉLECTIONS AU BUREAU SYNDICAL

Lors du Comité Syndical du 14 décembre 2023, des élections ont permis de compléter le Bureau Syndical. M. Daniel FOUQUET, Adjoint au Maire de Lécuse, a été élu Vice-Président représentant le territoire de Douais Agglo à la suite du décès de M. Michel DUJARDIN, élu de la commune d'Auby. Puis, MM. Emmanuel DURSENT, Maire de Beaurieux (Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois) et Stanislas CICHOWSKI, Adjoint au Maire de Pecquencourt (Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent) ont été élus Membres du Bureau à la suite respectivement de la démission pour raisons personnelles de M. Patrick DEHEN et du décès de M. Richard FATIEN.

Les compétences du Syndicat

Les compétences à la carte du SIDEN-SIAN se divisent en deux catégories :

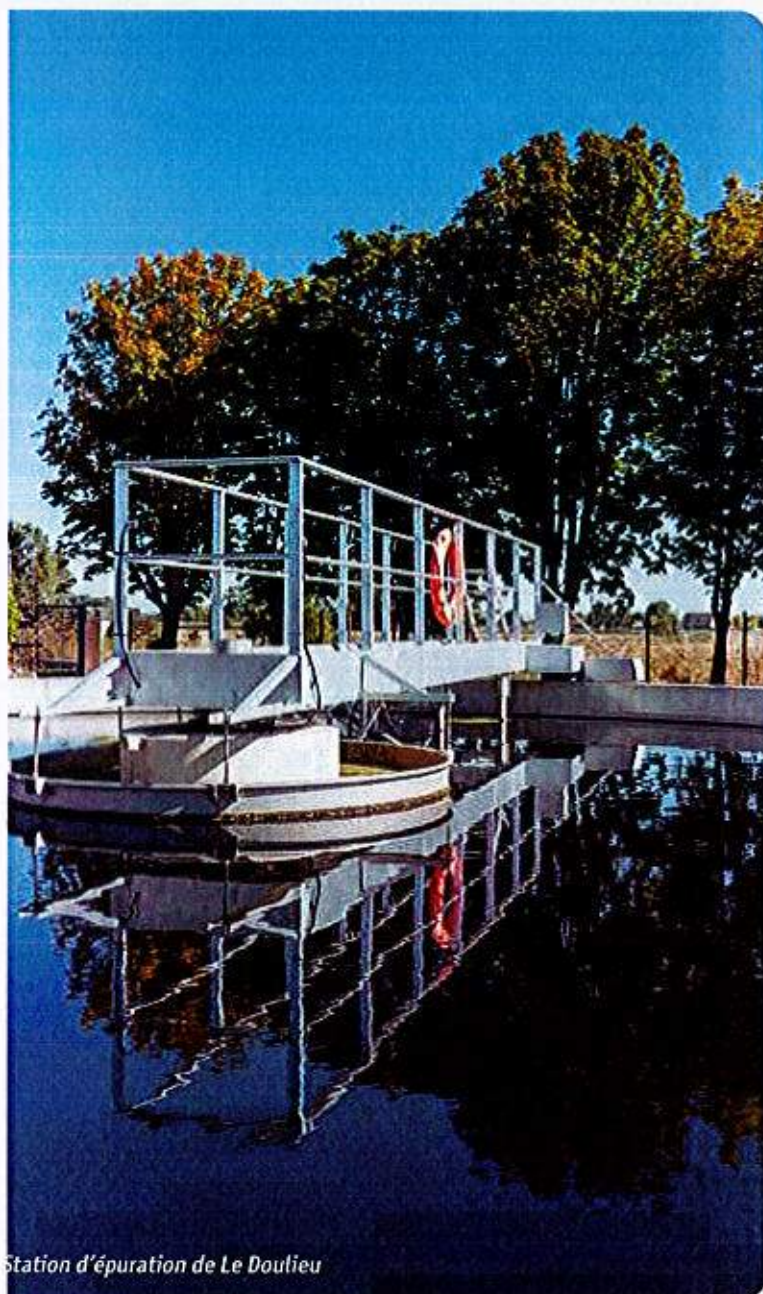
LES SERVICES PUBLICS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

regroupant les trois compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif.

LES SERVICES PUBLICS À CARACTÈRE ADMINISTRATIF

regroupant les quatre compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, Défense Extérieure Contre l'Incendie, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

A. LES SERVICES PUBLICS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL



Station d'épuration de Le Doulieu

LA COMPÉTENCE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF"

L'article L. 2224-8 du CGCT pose le principe de la compétence Assainissement Collectif. Elle comprend :

- La mission de "contrôle des raccordements au réseau public de collecte".
- La collecte, le transport et l'épuration des eaux usées.
- L'élimination des boues produites.

Ces missions sont confiées par le SIDEN-SIAN à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.

LA COMPÉTENCE "ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF"

L'article L.2224-8 du CGCT précise que la compétence assainissement non collectif consiste en une mission de contrôle obligatoire se déclinant en 3 missions :

- Un examen préalable de la conception pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Une vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Une vérification du fonctionnement et de l'entretien pour les installations existantes.

Ces missions sont confiées par le SIDEN-SIAN à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.



Château d'eau d'Erchin

LA COMPÉTENCE "EAU POTABLE"

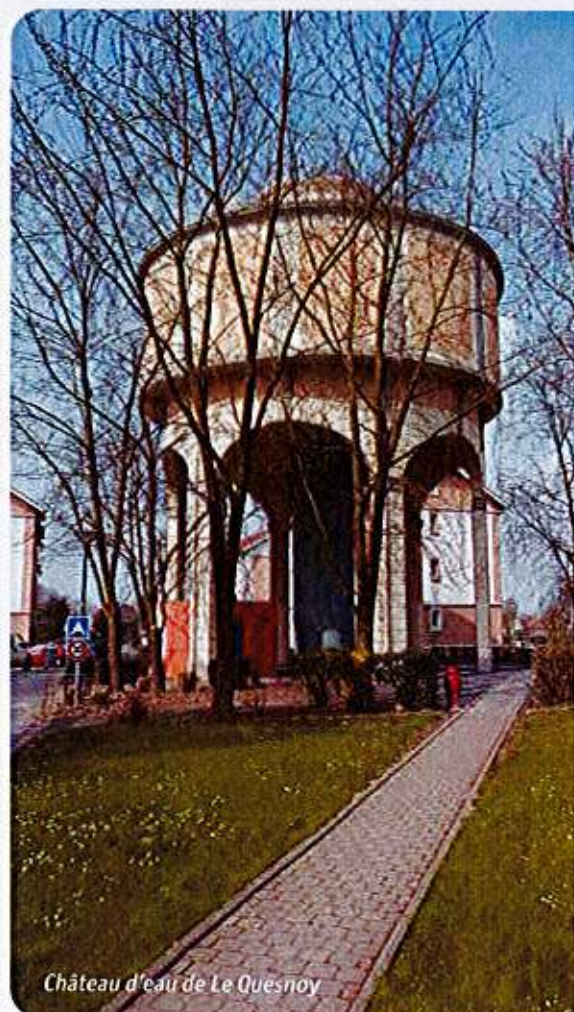
Cette compétence est définie légalement par le Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) : "Tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine est un service d'eau potable" (article L.2224-7 du CGCT).

Confiée par le SIDEN-SIAN à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau, cette compétence correspond à deux grandes activités :

- La "production" (pompage, traitement, transport et stockage)
- La "distribution" jusqu'aux abonnés consommateurs



Château d'eau de Benay



Château d'eau de Le Quesnoy

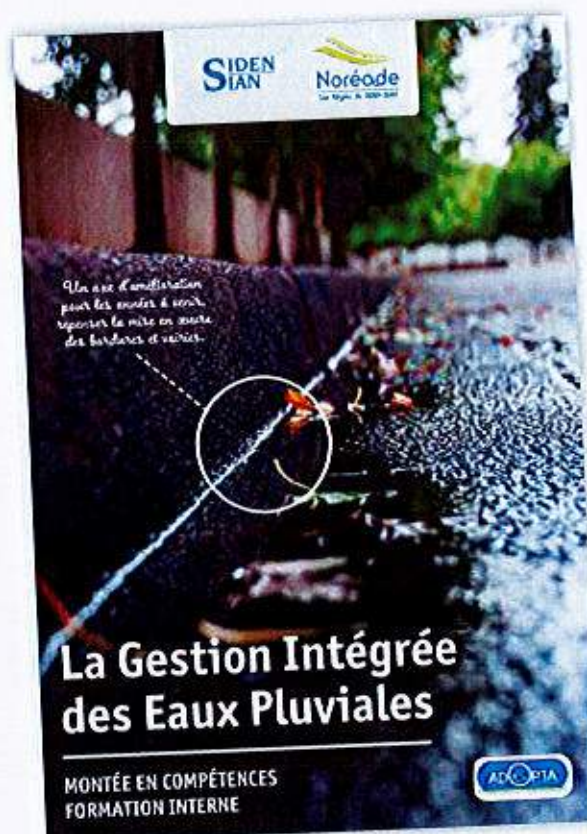
B. LES SERVICES D'INTÉRÊT PUBLIC À CARACTÈRE ADMINISTRATIF

LA COMPÉTENCE "GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES"

L'article L.2226-1 du CGCT définit cette compétence : "La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines."

La commune ou l'établissement public compétent chargé du service public de gestion des eaux pluviales urbaines :

- **Définit les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines** en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif. Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.
- **Assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension** de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.
- **Lorsqu'un élément du système est également affecté à un autre usage**, le gestionnaire du service public de gestion des eaux pluviales urbaines recueille l'accord du propriétaire de cet ouvrage avant toute intervention.



Station d'épuration de Noorderpeene lors des inondations en 2023



Citerne souple DECI de Baralle

LA COMPÉTENCE "DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE"

Sous l'autorité de police du maire, le Syndicat exerce de plein droit, aux lieu et place de chacun de ses membres lui ayant transféré cette compétence, le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) visé sous les articles L. 2225-1 et suivants du CGCT :

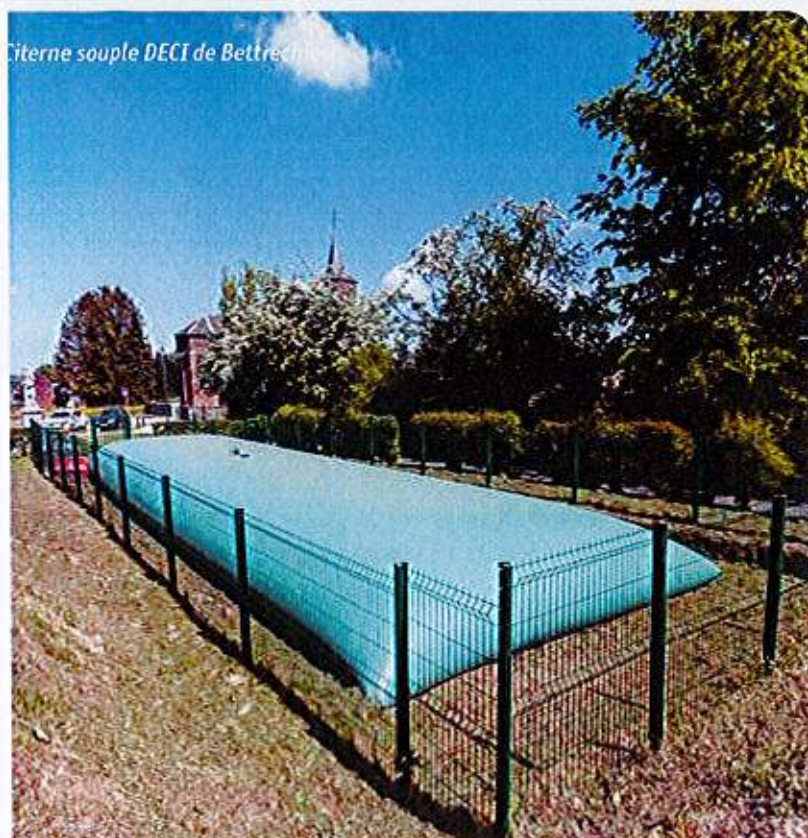
- Le Syndicat est compétent pour assurer, en qualité de maître d'ouvrage, la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours. Il est également chargé d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement en eau.
- Lorsque la réalisation d'ouvrages, d'aménagements et de travaux sur le réseau d'eau potable du Syndicat est nécessaire pour assurer la défense incendie d'une partie du territoire syndical, le Comité du Syndicat délibère sur les conditions et les modalités de prise en charge de ces investissements.
- Le Syndicat assure l'identification, l'accessibilité, la signalisation et la numérotation des points d'eau incendie.
- Les contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages contribuant à la constitution du service relevant de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie" transférée au Syndicat sont effectués par le Syndicat.

LES COMPÉTENCES "GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS"

La compétence GEMAPI est définie par les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement et comprend la possibilité de mettre en œuvre tous travaux, actions, ouvrage ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :

- 1 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2 - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5 - La défense contre les inondations et contre la mer.
- 8 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Prévues par les statuts du Syndicat, ces compétences pourront être exercées si une collectivité leur transfère.



Citerne souple DECI de Bettrechies

Les actions de protection de l'environnement

Le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, œuvre au quotidien pour la protection du petit et du grand cycle de l'eau. Il souhaite promouvoir une approche plus globale des problématiques de l'eau afin de préserver et reconquérir la qualité des eaux souterraines et superficielles. Pour cela, le Syndicat dispose de plusieurs leviers et partenaires.

LES ORQuE

UNE DÉMARCHE INNOVANTE DONT LE SIDEN-SIAN A ÉTÉ PRÉCURSEUR

Depuis plusieurs années, le bassin Artois-Picardie est engagé dans une reconquête de la qualité de ses rivières, de ses nappes et de son littoral.

Ainsi, sur des secteurs jugés prioritaires pour l'enjeu eau potable, l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) incite les collectivités à agir volontairement pour la protection des masses d'eaux souterraines et des captages.

C'est dans ce cadre que le SIDEN-SIAN Noréade a souhaité mener, à travers la mise en place d'actions préventives sur le long terme, une action globale sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) dès 2006.

Le *Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP)*, première phase de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE), vise à identifier l'ensemble des facteurs de pression sur la qualité de la ressource en eau d'un territoire. Ce recensement fait émerger des actions, dont l'objectif est de limiter les pollutions diffuses et ponctuelles sur les secteurs prioritaires pour la préservation de la ressource en eau.

En octobre 2021, l'AEAP a fait évoluer le dispositif en remplaçant les ORQUE par des *Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE)*. Dans le plan d'actions, il est désormais attendu des objectifs de résultats avec une baisse des intrants.

Sur la partie agricole et non agricole, une approche des pressions nitrates (agricoles/assainissement) et phytosanitaires (agricoles/collectivités) a été élaborée permettant d'estimer les effets attendus du plan d'action sur la qualité de l'eau sur un pas de temps de 3 à 6 ans.

Aujourd'hui, une dynamique de territoire s'est installée dans diverses thématiques (agricole, ZNA, RAC, ANC, travaux d'assainissement...) et est poursuivie sur les communes prioritaires pour la préservation de la ressource en eau et avec l'ensemble des acteurs de territoire.

PLUS DE LA MOITIÉ DE LA RESSOURCE EN EAU CONCERNÉE

Le SIDEN-SIAN, soutenu par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP), a lancé un premier projet centré autour de huit communes et deux champs captants en 2006 sur le secteur de Saint-Aubin et Sars-Poteries. Devant des résultats encourageants, deux autres projets de plus grande ampleur ont suivi rapidement. Le premier, en 2009, a concerné le secteur sud du bassin versant de la Scarpe Aval avec 48 communes où sont prélevés chaque année plus de 16 millions de m³. En 2010, un second secteur a étendu l'opération pilote de Saint-Aubin/Sars-Poteries à 45 communes au sud de l'Avesnois où sont implantés 42 captages. Le diagnostic du territoire Sud Avesnois a été réalisé intégralement en interne, avec le concours du Parc Naturel Régional, référent sur la partie "eaux superficielles".

En 2012, deux nouvelles ORQuE ont été lancées sur le secteur d'Inchy/Troisvilles et Neuville/Solesmes/Croix-Caluyau. En 2013, le SIDEN-SIAN a complété la préservation de la ressource avesnoise en s'engageant dans un partenariat avec l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (AMVS) et la Communauté de Communes Sambre-Avesnois pour 58 communes situées au nord de Saint-Aubin/Sars-Poteries. En 2021, les ORQuE de Saint-Benin dont les captages sont classés ultra prioritaire, Haynecourt, Moeuvres et de la Vallée de l'Ecaillon ont été mises en place. Enfin en 2023, Noréade poursuit l'ORQuE de Croix-Fonsomme déjà engagée par le Syndicat du Val de Croix avant son adhésion au SIDEN.

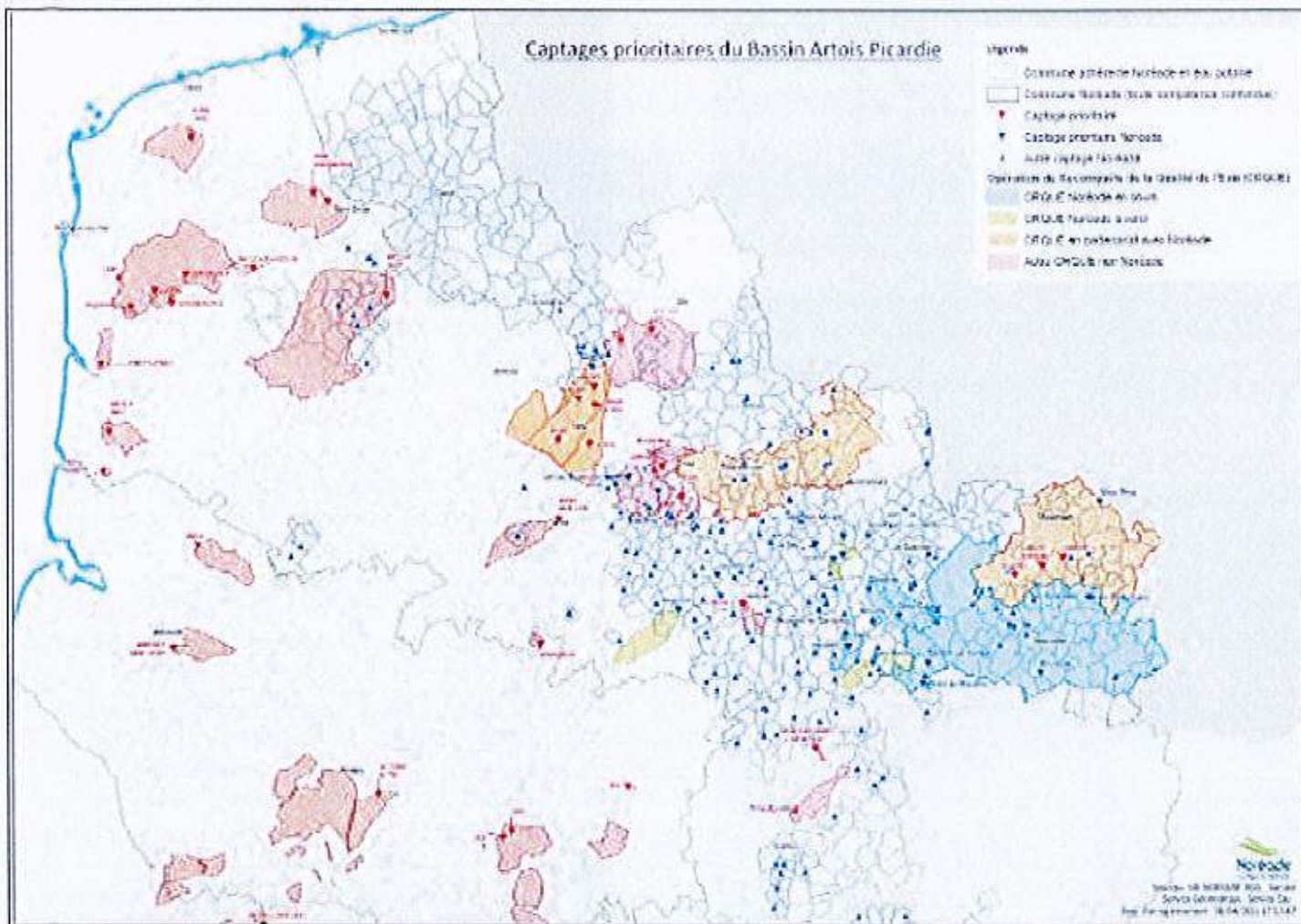
Au total, l'ensemble de ces opérations participe à la préservation de plus de 50% de la production d'eau potable de la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau.



Forage de Catillon-sur-Sambre



Réservoir de Vendegies-sur-Ecaillon



AVEC LE SOUTIEN DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Afin d'atteindre les objectifs fixés, des aides sont accordées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) et elles financent le poste de l'intervenant rattaché aux Régies SIDEN-SIAN Noréade à hauteur de 70%. Les diagnostics et suivis des exploitations agricoles sont également soutenus et des communes aidées financièrement.

Le reste des actions est entièrement pris en charge par le SIDEN-SIAN, ce qui a représenté en 2023 un budget de 400 000€. Le Syndicat met également à contribution l'expertise des agents des Centres d'exploitation (production eau, SPANC, etc.) et des services supports (communication, cartographie, marchés, bureau d'études, etc.) pour mener à bien les missions.

M. Raoult, Président du Syndicat, accompagné de Jean-Philippe Karpinski, Responsable de la Mission Mer du Nord de l'Agence de l'Eau Artois Picardie lors de l'inauguration de la Station d'Épuration de Le Doullieu.

LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES

DE NOMBREUSES ACTIONS MENÉES SUR LA BASE DU VOLONTARIAT

Conscient de l'importance de la préservation des écosystèmes, le SIDEN-SIAN a choisi d'aller au-delà de la réglementation. Depuis 2015, les agents des Régies sont formés à la gestion la plus écologique possible des quelque 1 000 sites appartenant au Syndicat. Avec la Loi Labbé imposant le 0 phyto, un entretien différencié des terrains est systématiquement mis en place. Cette gestion écologique de la végétation permet de préserver la santé des sols et accueillir la biodiversité.

A hauteur de 8 000 € par an, le SIDEN-SIAN est aussi devenu un partenaire du *Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France* qui réalise des inventaires écologiques et établit des notices de gestion sur les sites présentant des enjeux écologiques particuliers. Aussi, des animations sont programmées pour les publics scolaires et elles permettent de communiquer sur l'importance des zones humides pour la ressource en eau. Ainsi, des classes sont accueillies à la *Réserve Naturelle Régionale du Vallon de la Petite Becque* à Herzelee dont le SIDEN-SIAN, propriétaire du terrain, a confié la gestion au Conservatoire. Sur ce site, où la flore est composée de 111 espèces végétales, et la faune d'espèces remarquables de poissons, oiseaux et invertébrés, sept demi-journées sont consacrées chaque année à la sensibilisation des écoliers. Des partenariats ont été également noués avec les *Parcs Naturels Régionaux de l'Avesnois et de Scarpe Escaut* afin de promouvoir la bonne gestion des zones humides existantes, ce qui permettra la transmission de pratiques vertueuses sur la mise en oeuvre de la doctrine ERC évoquée précédemment.

D'autres partenariats existent, notamment avec l'*ADARTH (Association de Développement Agricole et Rural en Thiérache Hainaut)* afin de promouvoir la culture de l'herbe notamment dans les zones de captage.

Sans oublier, l'ensemble des campagnes d'analyses proposées sur les aires d'alimentation de captages (Reliquats Entrée et Sortie d'Hiver, analyses effluents d'élevage, pesées de colza, analyses de prairies, analyses de terre...) mais également des animations en faveur de la préservation de notre ressource (Outil d'Aides à la Décision, Outil de pilotage, Réseau de parcelles, Réunion bout de champ...).

Enfin, le SIDEN-SIAN projette de compléter son Système d'Information géographique pour y inclure la végétation, de manière à acquérir une meilleure connaissance du patrimoine naturel et de faciliter le croisement avec d'autres enjeux (zones humides remarquables, cours d'eau, etc.).





Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France



LA COMMUNICATION EXTERNE



LE RÔLE DES RÉSEAUX SOCIAUX DANS LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

Depuis plusieurs années, le SIDEN-SIAN a décidé d'investir les réseaux sociaux pour, notamment, sensibiliser aux écogestes. A raison de trois publications par semaine sur LinkedIn et Facebook, des conseils "consommation" sont proposés aux abonnés et à l'ensemble des utilisateurs de manière ludique.

En 2023, plus de 400 posts ont été publiés sur les comptes des Régies. Ils ont généré plus de 56 000 clics pour 495 000 impressions.



Retrouvez-nous sur les réseaux !

UN BUDGET DE COMMUNICATION POUR DES INSERTIONS DANS LES MÉDIAS TRADITIONNELS

Par arrêtés pris dès les 14 et 21 avril 2023, Messieurs les Préfets du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, ont placé le territoire de ces départements en "vigilance sécheresse". Ensuite, dans le département du Nord, les bassins de l'Escaut et de la Sambre ont été portés au niveau "alerte sécheresse" le 19 juin 2023, et le bassin de l'Yser y a été porté le 10 juillet.

Dans ce contexte, dès le 21 juin 2023, les Élus du SIDEN-SIAN ont voté le déploiement du plan de communication "Nous avons besoin de vous pour préserver l'eau". Celui-ci se décline en deux axes : informer sur l'état de la ressource et accélérer la transformation des consommateurs en "consomm'acteurs", car seule l'implication de tous permettra l'atténuation des effets de la sécheresse. Pour un budget de 110 000 €, dont 20 000 € subventionnés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, son efficacité se base sur la multiplication des supports de communication, la répétitivité du message et l'implication des agents et élus pour toucher le grand public.

Ainsi, dès le 26 juin 2023, le Président du SIDEN-SIAN Paul RAOULT a fait parvenir un courrier, ainsi qu'un courriel à la totalité des Maires et Présidents des EPCI du territoire du SIDEN-SIAN. Ces éléments comportaient un kit de communication complet avec des visuels présentant des écocgestes facilement déclinables sur les réseaux sociaux et les publications institutionnelles des collectivités telles que leurs bulletins ou magazines.



Dans le même temps, les 660 agents du SIDEN-SIAN ont, pour la première fois dans l'histoire du Syndicat, **uniformisé leurs signatures de courriels** avec un visuel reprenant la charte graphique de la campagne de communication. Cette signature, également cliquable, permet un renvoi vers l'onglet "Je maîtrise ma consommation" du site noreade.fr. Cette innovation allait permettre la diffusion du message aux destinataires des courriels qui sont envoyés par le personnel des Régies, **soit environ un million par an**.

Enfin, plusieurs outils ont été utilisés pour diffuser le message du Syndicat au grand public :

- Un flyer sur les bonnes pratiques de l'eau, joint aux factures des 350 000 abonnés de juillet à décembre, qui informe sur les écogestes et donne accès à une courte vidéo présentant les écogestes.
- 37 insertions presse via la presse quotidienne et hebdomadaire régionale,
- 1232 spots de 20 secondes sur une dizaine de radios locales,
- Des posts hebdomadaires sur les réseaux sociaux du SIDEN-SIAN - Noréade,
- Le marquage de 81 % des véhicules de la flotte automobile du SIDEN-SIAN, soit 363 véhicules qui serviront de supports de communication ambulants à la campagne de sensibilisation (opération plus complexe à mettre en place et donc étendue sur deux ans).

Durant toute la durée de son activation, de juin à septembre 2023, ce plan de communication a permis l'augmentation de plus de 30% du nombre de visiteurs sur la page "Je maîtrise ma consommation d'eau potable" du site internet des Régies SIDEN-SIAN Noréade.



PRÉPARER L'AVENIR PASSE AUSSI PAR LES SCOLAIRES

En 2022, en accord avec les Inspections Académiques du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, le SIDEN-SIAN avait lancé une action visant les enfants avec la parution du livret jeu "L'eau, c'est la vie !", destiné aux élèves du Cycle III de l'enseignement primaire, soit les classes de CM1 et CM2.

En 2023, dans la continuité de cette initiative, un partenariat a été mis en place avec les Inspections Académiques du territoire et a permis la création du concours scolaire Maestr'eau. Ce projet audacieux est destiné aux élèves des classes du CP au CM2 des écoles primaires des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne engagés dans une démarche de développement durable (labellisation "E3D") ou situés sur une des 733 communes adhérentes du SIDEN-SIAN - Noréade. Il comporte trois catégories en fonction de l'âge des enfants :

- Le concours Pinc'eau pour les CP/CE1 (création d'une œuvre graphique sur le thème "L'eau, c'est la vie !") ;
- Le concours Styl'eau pour les CE2 (création d'un recueil de poèmes employant des mots issus du champ lexical de l'eau) ;
- Le concours Vidé'eau pour les CM1/CM2 (création d'une courte vidéo illustrant la pratique d'écogestes liés à l'eau).

Le règlement relatif à ces projets a été directement déposé sur le site de l'Éducation Nationale lors de l'ouverture des inscriptions en octobre 2023. En mai 2024, pour chaque département, un jury dédié a choisi trois lauréats pour chaque concours, et des prix ont été offerts aux écoliers l'occasion de réaliser des activités ludiques en lien avec le Cycle de l'Eau.





Présentation des métiers de l'eau au collège du Houtland

En parallèle à ce projet, les agents du SIDEN-SIAN et des Régies Noréade se sont mis à la disposition des communes pour animer des stands lors d'événements locaux. Ainsi, au total, en 2023, plus d'une dizaine de salons se sont déroulés avec des experts de la préservation de la ressource et ont permis de sensibiliser les plus jeunes.



Visite de la STEP de Berques



Visite de la STEP de Berques



Salon du Développement Durable à Méteren

Les actions solidaires internationales

Depuis la loi dite "Oudin-Santini" de 2005, le SIDEN-SIAN apporte son soutien à des associations internationales mettant en œuvre des projets dans le domaine de l'eau, et plus particulièrement l'installation d'infrastructures liées à la gestion de l'eau et à l'assainissement dans les pays en voie de développement. Présentation de la politique de coopération internationale du Syndicat et de l'association aidée en 2023.



La politique du SIDEN-SIAN – Noréade

Le Syndicat participe au financement de projets de développement internationaux en suivant les règles suivantes :

- La participation se concrétise seulement si **l'Agence de l'Eau Artois-Picardie soutient** également le projet.
- **Aucune subvention ne doit dépasser 5%** du coût total de l'opération, dans la limite de 5 000€.
- L'enveloppe versée annuellement pour l'ensemble des contributions doit être **inférieure ou égale à 20 000€**.

L'Association Inter'Aide

Inter'Aide est spécialisée dans la réalisation de programmes de développement auprès de familles rurales particulièrement démunies. En 2020, par exemple, Inter'Aide a conduit 50 programmes dans 6 pays africains et à Haïti. 160 000 familles bénéficiaires (soit 800 000 personnes) ont été appuyées directement pour répondre à leurs besoins vitaux. Depuis sa création en 1980, ses domaines d'action sont l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'agriculture, la santé et l'appui scolaire. Les programmes sont conduits dans des zones rurales particulièrement isolées, à densité de population élevée, où la présence d'ONG est faible et le contexte politique relativement stable pour pouvoir inscrire les actions dans la durée.

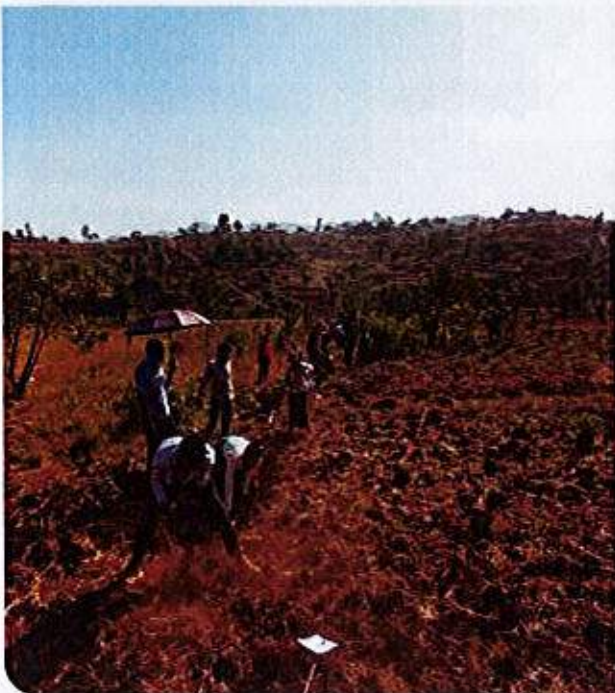
Les régies du SIDEN-SIAN ont été sollicitées par cette association pour aider un projet d'accès à l'eau potable dans le district de Daramolo, en Ethiopie, par la construction de 34 points d'eau pour une population de 10 000 habitants. Le Comité syndical du SIDEN-SIAN a accepté que les Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et Noréade Assainissement apportent leur soutien financier en 2023 à hauteur de 5% du projet, soit 5 371€.



Puits de l'association *Inter'aide* - Ethiopie



Construction du puits de l'association *Inter aide*



LES GRANDS CHIFFRES 2023

EAU POTABLE

40,8 M€
TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT

654 Communes adhérentes

353 Réservoirs & Citernes

298 Forages

11 400 km de conduites

417 000 abonnés

52,9 millions de m³ d'eau potable
mis en distribution par an

81,4% rendement
du réseau de distribution

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

54 M€
TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT

609 Communes adhérentes

285 Stations d'épuration

8 100 km de réseaux

2 742 Stations de pompage

688 000 habitants en zone
d'assainissement collectif

44,9 millions de m³
d'eaux usées traitées par an



citerne souple de Bettrechies

D.E.C.I.

Défense Extérieure Contre l'Incendie

500
COMMUNES
ADHÉRENTES

12 800 Points d'eau Incendie



sur les rives de la Lys

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

513
COMMUNES
ADHÉRENTES



G.E.P.U.

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
incluant la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales

539
COMMUNES
ADHÉRENTES

Un Service Public assuré en continu

L'ACCUEIL EN JOURNÉE

Dans nos **Centres d'Exploitation**, l'accueil est assuré :

- Du lundi au vendredi
- De 8h à 12h et de 13h à 16h30

Au siège à Wasquehal, les horaires d'accueil sont :

- Du lundi au vendredi
- De 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h30

UN SERVICE 24/24H - 7/7J

Le service public est assuré en permanence par une **astreinte** hors des horaires d'ouverture de nos bureaux. Ce service est dédié aux interventions techniques urgentes.

Pour connaître le numéro technique à composer lors d'une urgence, il suffit de se rendre sur le site internet des Régies SIDEN-SIAN Noréade www.noreade.fr et sur cliquer sur les onglets "Noréade" puis "Agences Noréade".

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les Régies du SIDEN-SIAN, Noréade Eau et Noréade Assainissement sont sur les réseaux sociaux qui constituent **une source d'information supplémentaire**.



Noréade, les Régies du SIDEN-SIAN



Noréade, les Régies du SIDEN-SIAN



noreade_sidensian

A photograph of a modern building with a glass balcony and a young tree in the foreground. The building has a facade of vertical slats and large windows. The tree is supported by a wooden frame. The sky is blue with white clouds.

L'ANNÉE 2023 MOIS PAR MOIS

SIDEN-SIAN - NORÉADE

Nouveau Centre d'Exploitation de Beauvois-en-Cambrésis

P. 30 1^{ER} TRIMESTRE

P. 38 2^{ÈME} TRIMESTRE

P. 44 3^{ÈME} TRIMESTRE

P. 50 4^{ÈME} TRIMESTRE

Les agents de Beauvois-en-Cambrésis emménagent dans un nouveau Centre !

Du 2 au 13 janvier 2023, les 60 agents du SIDEN-SIAN Noréade de Beauvois-en-Cambrésis ont investi leur nouveaux locaux, situés à proximité immédiate de l'ancien Centre d'Exploitation, datant de 1963 et voué à la destruction pour permettre la création des nouveaux parkings.

POURQUOI UN NOUVEAU CENTRE ?

"Le Cambrésis a été une terre d'implantation du SIDEN. Il y a eu toute une réflexion sur la construction de ce bâtiment. Les anciens locaux datant de 1963 étaient vraiment obsolètes", avait souligné M. Paul RAOULT, Président du Syndicat, lors d'une visite de chantier, réalisée le vendredi 19 novembre 2021. Cette obsolescence résultait d'une part du vieillissement des bâtiments, devenus vétustes voire dangereux pour le personnel, et d'autre part de leur exigüité face aux nombreuses adhésions de communes pour les compétences exercées au quotidien par les Régies Noréade ; à cet égard, l'adhésion pour l'ensemble de son territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et pour la quasi-totalité de ses communes par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, ont entraîné un surcroît d'activité qui rendait absolument nécessaire la construction de nouveaux locaux.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

C'est en octobre 2016 que les instances statutaires du SIDEN-SIAN avaient acté la construction d'un nouveau Centre d'Exploitation. Après les différentes phases d'études obligatoires à la préparation du chantier, les lots ont été attribués aux prestataires en avril 2021. Ensuite, la phase de travaux, prévue pour une durée de 23 mois, a débuté officiellement en juillet 2021. L'état d'avancement a permis aux agents d'emménager en janvier 2023 alors que la réception effective s'est déroulée en juillet 2023. Ces travaux, réalisés pour un montant de 5 400 000 € HT, ont permis aux agents de Beauvois-en-Cambrésis d'investir des locaux bien plus fonctionnels et mieux adaptés aux enjeux actuels.

LES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU CENTRE

Les nouveaux locaux se sont d'abord construits sur un espace disponible à proximité de l'ancien Centre. Ils ont ensuite bénéficié de la zone dégagée grâce à la destruction des anciens bâtiments. Construits en forme de "T", en simple rez-de-chaussée, ils ont été pensés en deux parties reliées entre elles. La première, sur 879 m², accueille la zone tertiaire et est composée notamment des bureaux et des salles de réunion. La deuxième, sur 687 m², comprend les locaux techniques, les vestiaires, l'atelier et les espaces de stockage. Enfin, les espaces extérieurs englobent les parkings, une aire de stockage des déchets et des matériaux, un local « chlore » et une aire de lavage des véhicules. Tout le projet a été pensé dans une démarche de haute qualité environnementale (HQE).





• En chiffres •

58 agents

98 communes adhérentes
116 521 habitants - 53 088 abonnés

Eau potable : 1 203 km de réseau
54 forages - 65 réservoirs

Assainissement : 1 000 km de réseau
15 stations d'épuration - 8 lagunages

Directeur de Centre : Tony BRICOUT

Adjoint Technique Eau : Olivier VALLÉE

Adjoint Technique Assainissement : Sébastien NYS

Travaux : 5 400 000 € HT

LES DIFFÉRENTS PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU SIDEN-SIAN

L'évolution des conditions de travail dans les différents locaux du SIDEN-SIAN - Noréade étant une priorité, des travaux sont déjà planifiés ou envisagés sur d'autres sites :

- À la suite du déplacement du Bureau d'Études dans la nouvelle annexe du Siège située à Wasquehal, des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée du Siège ont démarré à l'automne 2023 pour une durée d'environ 9 mois. Ils permettront le déménagement du service des marchés, du service production eau et du service d'assistance technique assainissement.
- Les audits thermiques des Centres de Le Quesnoy et d'Avesnelles ont d'ores et déjà été réalisés et les programmes de mise en conformité des locaux sont en cours d'études.
- Le lancement des travaux d'aménagement des Centres de Pecquencourt a été prévu pour le début d'année 2024.
- Enfin concernant le projet de reconstruction du Centre de Cassel à Saint-Sylvestre-Cappel, après le choix du projet fin 2022, l'année 2024 sera consacrée aux procédures administratives des dossiers "Loi sur l'Eau" et "Permis de Construire". Les consultations des entreprises seront ensuite lancées début 2025 pour un démarrage des travaux fin 2025.

Le Siden-Sian face à la sécheresse hivernale

Si l'hiver 2024 s'est avéré très pluvieux sur l'ensemble de la France et notamment dans notre région, il convient de se souvenir que l'hiver 2023 s'était classé au neuvième rang des hivers les moins arrosés depuis 1959.



Travaux d'interconnexion à Naves



Photo prise lors du tournage France 3

Le déficit de précipitations a atteint près de 25 % sur l'ensemble de la période, et dépassé 75 % sur le seul mois de février. Cette période a été illustrée par une séquence record de 32 jours sans pluie entre le 21 janvier et le 21 février, le mois de février constituant ainsi le mois de février le plus sec depuis 1959. Dans ce contexte, en ouverture d'un sujet intitulé "Alerte sur les nappes phréatiques" diffusé par France 3 Nord-Pas-de-Calais, M. Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN, a expliqué la stratégie d'interconnexion mise en place par le Syndicat qui permet de protéger les abonnés des coupures d'eau. Celle-ci est symbolisée par la très médiatique "Autoroute de l'eau".

AUX ORIGINES DE "L'AUTOROUTE DE L'EAU"

Dès la fin des années 1980, les équipes du SIDEN constatent que plusieurs facteurs peuvent mettre en péril la qualité et la quantité d'eau disponible. Parmi ceux-ci, trois sont prépondérants :

- **Le facteur géologique** : l'absence de nappes phréatiques exploitables sur près de la moitié du département du Nord.
- **Le facteur climatique** : les épisodes de sécheresse sont de plus en plus longs, sévères et fréquents. Véritable symbole des changements climatiques brutaux de notre époque, les épisodes de sécheresse ne sont plus exceptionnels mais structurels.
- **Le facteur humain** : certaines nappes phréatiques approchent des limites de leurs capacités avec l'augmentation des besoins liés à l'augmentation de la population et au développement des activités économiques.

Dès lors, la priorité est donnée à la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire de compétences par un partage équitable entre chaque arrondissement.





Château d'eau de Vred

UNE SOLUTION PRÉSENTE DANS L'ADN DU SIDEN-SIAN

La protection des communes situées depuis les Flandres jusqu'à l'Avesnois en passant par le Cambrésis, le Denaisis, l'Amandinois ou encore l'Ostrevent et Pévèle-Carembault doit se faire en concertation avec chaque acteur local. 98 % de l'eau étant issue des nappes, et celles-ci n'étant pas exploitables en de nombreux lieux, la solidarité entre les communes est indispensable. Elle se caractérisera par un vaste chantier d'interconnexions sur près de 200 km entre l'Avesnois et la Flandre Maritime, pour un coût de 200 millions d'euros : "l'Autoroute de l'eau".

En 1989, la première liaison de 25 km entre Hondschoote et Blendecques (Pas-de-Calais) est réalisée pour 20 millions d'euros. Paul RAOULT, devenu Président de l'institution en 1992, insufflé ensuite un nouveau dynamisme à cette infrastructure, ce qui aboutit à une deuxième liaison reliant sur 45 km Eblinghem et La Gorgue pour 30 millions d'euros en 1998. Une troisième liaison est entreprise par la suite pour relier La Gorgue à Pecquencourt sur 55 km pour 40 millions d'euros avec la mise en service de l'usine d'Arleux en 2004.



LA CONNEXION PECQUENCOURT-LOCQUIGNOL

Au début des années 2000, le SIDEN-SIAN Nordéade entame la dernière phase de "l'Autoroute de l'eau" entre Pecquencourt et l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

L'EAU EN FORÊT DE MORMAL

En effet, indépendamment des interconnexions, des premières recherches d'eau en forêt de Mormal avaient été réalisées au début des années 90, et de premiers forages avaient été mis en service en 1994 pour secourir les communes du Quercitain qui avaient connu des difficultés d'approvisionnement en 1990 et 1991.

À la suite de nouvelles recherches réalisées au début des années 2000 à proximité de la commune de Sassegnies, de nouveaux forages ont été autorisés et déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral, après avis d'un hydrologue agréé le 14 août 2007.

LES PRÉPARATIONS DE LA CONNEXION À L'AUTOROUTE DE L'EAU

Le projet est lancé dès 2003 par la reconnaissance du tracé. D'une longueur de 75 km, il emprunte sur 9 km la forêt de Mormal et traverse 32 communes sur 4 arrondissements. Afin de préserver la forêt, les prélèvements qui doivent être autorisés et contrôlés par l'Etat doivent être effectués dans une nappe distincte et plus profonde (20 à 40 m plus bas) que la nappe superficielle qui alimente les arbres. Ceux-ci ne sont donc pas menacés, comme l'a reconnu l'Office National des Forêts. Pour Paul RAOULT, aujourd'hui membre du Comité National d'Orientation des Forêts d'Exception et Président Fondateur du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, aucun compromis n'aurait pu être envisagé à ce sujet alors que les forêts françaises subissent les conséquences du changement climatique.

En parallèle des premiers travaux, différents acteurs du secteur sont mis à contribution et un dossier d'enquête publique comportant une étude d'incidence Natura 2000* est réalisé. Le SIDEN-SIAN signe un protocole d'accord avec plusieurs partenaires : la Chambre d'Agriculture du Nord, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et le Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Nord. Des réunions publiques sont également organisées afin de présenter le projet aux élus, aux habitants et aux agriculteurs directement concernés par les chantiers à venir.

Enfin, 9 ans après le début de la reconnaissance effective du tracé, le 16 juillet 2012, un avis favorable unanime est émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du Nord (CODERST) où des associations de défense de l'environnement siègent aux côtés d'experts et de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des consommateurs.

Le 1^{er} octobre 2012, la liaison est déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral, ce qui implique des vérifications permanentes de l'absence d'impact sur la faune et la flore du territoire par les services de la police des Eaux.

LES TRAVAUX

La première phase de travaux est engagée en 2013. Treize forages voient ainsi le jour, tous ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale en date du 14 août 2007 et d'une autorisation de distribuer l'eau en date du 26 juillet 2018. La liaison devient effective le 1^{er} février 2019 avec la mise en service de l'unité de production d'eau potable de Locquignol.

En conclusion, une réunion publique avec des experts indépendants du Bureau de Recherches Géologiques et Minières est organisée le 17 avril 2019. Les élus impliqués dans le projet y sont conviés à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet Alexander GRIMAUD qui reconnaît la réussite des opérations. Plus de 450 communes sont enfin sécurisées et l'inauguration du site se déroule le 11 septembre 2019. Deux ans plus tard, le 15 février 2021, Bérange ABBA, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, viendra saluer le travail effectué par le Syndicat au cours d'une visite ministérielle.

Travaux d'interconnexion à Noyelles-sur-Selle





LE SIDEN-SIAN EN 2023 : LA RECHERCHE PERMANENTE D'INNOVATION

En 2023, le Syndicat est présent sur quatre départements et la recherche de nouvelles sources d'eau potable est une préoccupation permanente. Les investissements en recherche de fuites sur l'ensemble du réseau sont conséquents, et les Opérations de Reconquête de La Qualité de l'Eau (ORQUE) et de protection de la ressource sont organisées sur les secteurs en besoin. Également, des campagnes de communication à grande échelle sont mises en place pour promouvoir les écogestes. Celles-ci ont été consacrées par le « Trophée des économies d'eau » en 2022, organisé par La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) en liaison avec le Comité National de l'Eau, puis par le "Trophée Agissons pour l'Eau", organisé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en 2023.

18 siècles de travail mis à l'honneur !

Chaque année, le SIDEN-SIAN met à l'honneur, à l'occasion de la remise de médailles du travail, des membres du personnel des différents sites des Régies Noréade (Siège, Centres d'Exploitation, Service Relation Abonnés et Centre de Travaux et de Maintenance).



Courant mars 2023, 63 médailles du travail ont ainsi été remises au cours de neuf cérémonies : 26 en catégorie "Argent", 10 en catégorie "Vermeil", 20 en catégorie "Or" et 7 en catégorie "Grand Or" saluant respectivement 20, 30, 35 et 40 années d'activité professionnelle. Au total, ce sont 1800 années de travail qui ont ainsi été distinguées.

Ces cérémonies ont également permis aux élus du SIDEN-SIAN, accompagnés par la Direction Générale des Régies, de rencontrer l'ensemble des 650 membres du personnel, de rappeler quelles sont les valeurs de leur entreprise publique et quelles sont ses perspectives de développement dans les domaines de l'Eau potable, de l'Assainissement collectif et non collectif et de la Gestion des eaux pluviales ainsi que de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Également, plusieurs départs en retraite ont été célébrés au cours des neuf cérémonies que nous vous proposons de découvrir en photos.



Discours de Madame MAMETZ, Première Vice-présidente, lors de la remise des médailles à Cassel le 15 mars 2023.



Cassel



Wasquehal



La Gorgue



Orchies



Pecquencourt-Sud



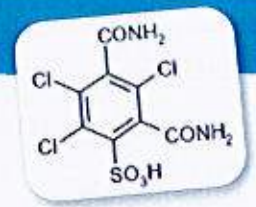
Pecquencourt-Nord



Service Relation Abonnés

UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE À COMPTER DE 2024

Lors du Bureau Syndical du 14 décembre 2023, les Délégués du SIDEN-SIAN ont décidé de réévaluer l'indemnité médaille remise par les Régies aux agents justifiant d'une carrière professionnelle supérieure à 20 années. Ainsi, alors qu'auparavant le montant maximal auquel pouvait prétendre un agent était de 40 €, les versements pourront dorénavant atteindre 460 € pour célébrer 40 ans de carrière.



• CHLOROTHALONIL R471811 •

Le Siden-Sian Noréade appelle les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités

En avril 2023, le SIDEN-SIAN – Noréade a pris connaissance du rapport de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) publié à la suite de la campagne nationale de mesure de l'occurrence de composés émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine. Cette étude évoque notamment le métabolite de pesticide "Chlorothalonil R471811".

LE CHLOROTHALONIL

Homologué dans les années 1970, le Chlorothalonil est une substance active de produits phytosanitaires ayant un effet fongicide. Son usage est observé dans les cultures de céréales, de légumes, de vignes, et de certains tubercules comme la betterave et la pomme de terre, entre autres. L'utilisation de chlorothalonil est interdite par l'Union Européenne et la France depuis 2019.

Dans les Hauts-de-France, selon l'Agence Régionale de Santé, cette substance est recherchée dans les captages de la région depuis plus de 10 ans. La valeur sanitaire maximale (Vmax), au-delà de laquelle l'eau pourrait présenter un risque pour la santé et ne peut plus être consommée, a été fixée par l'ANSES à 45 µg/L. Dans la région, toutes les analyses réalisées pour ce paramètre sur les captages sont inférieures à la Vmax et à la limite de qualité de 0,1 µg/L.

DÉFINITION DE LA "LIMITE DE QUALITÉ"

La "limite de qualité" (0,1 µg/L pour chaque pesticide, ou molécule issue de sa dégradation, présent dans l'eau) est une valeur environnementale (et non une valeur sanitaire) établie au niveau européen. Comme son nom l'indique, cette "limite de qualité" a pour objectif de réduire la présence des pesticides et métabolites au plus bas niveau de concentration dans l'eau. Une eau contenant des teneurs de molécules à surveiller supérieures à 0,1 µg/L est donc qualifiée de "non conforme" au regard de cette valeur environnementale, sans forcément être impropre à la consommation. La potabilité de l'eau est établie au regard d'une autre valeur-limite fixée par l'ANSES : la valeur sanitaire maximale (Vmax).

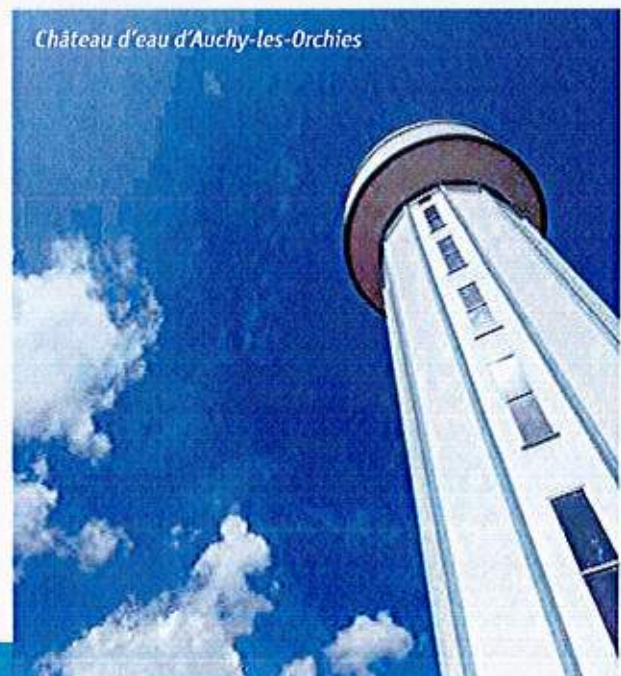
LE CHLOROTHALONIL R471811

En se diffusant dans notre environnement, les pesticides peuvent se transformer en une ou plusieurs autres molécules appelées "métabolites". L'ANSES a classé le métabolite "chlorothalonil R471811", issu de la dégradation de la molécule originelle, comme "pertinent", donc à surveiller, et une valeur sanitaire transitoire (VST) de 3 µg/L d'eau a été fixée par le ministère de la santé. Cette VST a valeur de Vmax, dans l'attente d'une Vmax établie par l'ANSES.

Selon les analyses de l'ANSES, le chlorothalonil R471811 serait présent dans près de 60% de l'eau distribuée en France. Dans la Région Hauts-de-France, il est intégré au contrôle sanitaire depuis le 1^{er} juillet 2023 et sa recherche est réalisée lors des prélèvements habituels et réglementaires mais également sur les sites les plus contaminés par des pesticides ou métabolites, et en particulier les métabolites de la chloridazone.



Château d'eau d'Auchy-les-Orchies





LA POSITION DE LA RÉGIE SIDEN-SIAN NORÉADE EAU

A la suite de la publication de ce rapport de l'ANSES, le Président du SIDEN-SIAN a présenté la position du Syndicat et de sa Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau sur ce sujet dans un communiqué.

"En ce qui concerne les collectivités où l'eau potable est fournie par la Régie SIDEN-SIAN – Noréade Eau, celle-ci a aussitôt entrepris l'évaluation de la situation concernant ce composé chimique qui, comme l'indique l'ANSES, n'était jusqu'à présent pas recherché lors des contrôles réglementaires de qualité de l'eau (la présence du chlorothalonil lui-même, recherché depuis 2005, n'avait pas été constatée jusqu'à ce jour par le SIDEN-SIAN). En parallèle, le SIDEN-SIAN et sa Régie se tiennent à l'écoute des autorités sanitaires quant aux éventuelles dispositions à prendre et qui seront bien évidemment scrupuleusement mises en œuvre afin de protéger les consommateurs.

Dans le même temps, le SIDEN-SIAN et ses Régies, qui sont d'ores et déjà engagés dans des opérations de reconquête de la qualité de l'eau dont ils ont été à l'initiative dès 2006, soulignent d'une part que celles-ci ne peuvent suffire à résoudre l'ensemble des problèmes dans ce domaine, et d'autre part qu'ils ne sauraient être tenus pour responsables de la situation actuelle. Celle-ci

résulte en effet de pratiques agricoles qui ont été autorisées par les pouvoirs publics jusqu'à une époque extrêmement récente (jusqu'en 2019 en l'occurrence).

Dès lors, il va de soi que les abonnés du SIDEN-SIAN – Noréade ne sauraient supporter la charge des traitements éventuellement nécessaires et qui, selon l'exemple donné par le Service de l'Eau de la Ville de Lausanne, pourraient renchérir le coût de l'eau potable de 15 à 75 % selon les concentrations de chlorothalonil.

Il conviendra donc que, en complément du "Plan Eau" présenté le 30 mars 2023 par le Président de la République, des mesures soient prises le cas échéant afin d'éviter ce transfert de charge. A plus long terme, au-delà des objectifs concernant sa quantité, la ressource en eau doit faire l'objet d'une meilleure protection de sa qualité, et le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade entendent bien sûr poursuivre leur contribution à cet indispensable combat."

Depuis ce Rapport, l'ANSES a publié le 29 avril 2024 un avis dans lequel elle conclut à l'absence d'effet significatif du métabolite R471811 sur la santé. Les seuils dits "de qualité" (0,1 microgramme par litre) et "sanitaire" (3 microgrammes par litre) fixés par mesure de précaution ne sont donc plus d'actualité. Cependant, la position du SIDEN-SIAN présentée dans le communiqué d'avril 2023 de son Président à propos des pesticides et de leurs métabolites demeure inchangée.

Commission thématique dédiée à la Gestion des Eaux Pluviales



Au siège de l'ADOPTA, Lycée BioTech de Wagnonville



Le 11 mai 2023, les élus du Comité Syndical du SIDEN-SIAN et l'encadrement des Régies sont conviés à une commission thématique dédiée à la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP). Cette réunion fait suite à celles de la Conférence des Vice-Présidents du 4 avril et du Bureau Syndical du 19 avril durant lesquelles ce sujet avait été évoqué. En effet, la GIEP est désormais un objectif pour le SIDEN-SIAN et ses Régies, où son développement est plus particulièrement suivi par M. Alexis ANDREY, Directeur Général Adjoint et membre du bureau de l'ADOPTA, Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives.

LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

La "Gestion Intégrée des Eaux Pluviales" est un mode de gestion visant à infiltrer les eaux pluviales au plus près de l'endroit où elles tombent et à limiter au maximum leur ruissellement. Ce principe implique une évolution des mentalités concernant la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) exercée par le SIDEN-SIAN et sa Régie Noréade Assainissement. Par le passé, l'évacuation rapide et totale des eaux usées et des eaux pluviales a systématiquement été privilégiée, que ce soit par des réseaux unitaires ou séparatifs, pour répondre à des enjeux sanitaires ou d'inondations ponctuelles.

Or, en raison du dérèglement climatique, un consensus s'est créé depuis quelques années pour faire de l'infiltration des eaux de pluie dans les sols, ruraux et urbains, une priorité. Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau intitulé "Eau et Climat" (2019-2024) et le plan national d'actions pour la gestion des eaux pluviales (2021) déclinent et accompagnent cet objectif, pour favoriser la mise en œuvre concrète de solutions permettant à la goutte d'eau de s'infiltrer à proximité de là où elle tombe. Elle doit en effet être considérée comme une véritable ressource, pour atteindre, à terme, les réserves d'eau souterraine.

Dans cette logique, trois familles de solutions sont à privilégier pour favoriser l'infiltration de l'eau : les revêtements perméables, les structures enterrées et celles fondées sur la nature. Ces dernières rassemblent des techniques qui étaient, jusqu'à une époque récente, dites "alternatives" par rapport aux traditionnels réseaux, mais qui sont appelées à devenir la norme: noues, toitures végétalisées, jardins de pluie, chaussées-réservoirs, etc. Au-delà de permettre la pénétration de l'eau dans les sols, ces outils permettent également d'améliorer le cadre de vie en créant des îlots de fraîcheur, de lutter contre les inondations et de réintroduire la nature en ville.





LE SIDEN-SIAN S'ENGAGE !

Afin de promouvoir la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, le SIDEN-SIAN s'est lancé dans une vaste campagne de sensibilisation des élus des communes adhérentes en s'appuyant notamment sur l'expertise de l'association ADOPTA, Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives, où le SIDEN-SIAN est représenté par M. Alexis ANDREY, Directeur Général Adjoint, en tant que membre du Bureau. Dans ce cadre, la commission thématique du 11 mai 2023 qui avait lieu au Lycée BioTech de Wagnonville, siège de l'ADOPTA, a permis à ses participants de découvrir l'espace d'exposition des solutions vertueuses proposées par l'association, exposées sur plus de 1000 m².

En 2023, les Régies ont également acté la création d'un service dédié à l'accompagnement des collectivités. L'objectif est d'intervenir rapidement, si possible dès qu'un projet d'aménagement est envisagé, auprès des différents décideurs locaux pour pouvoir conseiller certaines solutions et informer sur les possibles subventions à obtenir.

Enfin, un vaste programme de formation interne a été établi pour former plus de 140 agents des Régies Noréade. Grâce à trois modules de formation complémentaires, ceux-ci deviendront à terme des ambassadeurs de la GIEP auprès de nos communes adhérentes et de tout autre acteur pouvant y contribuer, tels les gestionnaires de voirie et les services en charge de l'urbanisme.

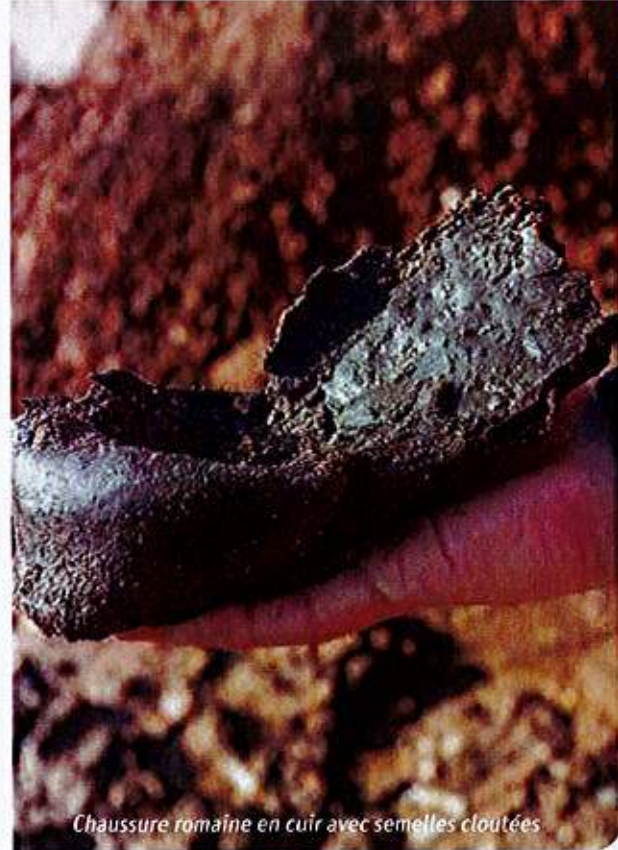
Compte tenu des enjeux de lutte contre le ruissellement et les inondations et de préservation de la ressource en eau du point de vue de sa quantité et de sa qualité, il est indispensable de s'engager et de réussir ce changement des mentalités. Par ces actions, les élus du SIDEN-SIAN prouvent qu'ils s'impliquent dans cette démarche avec la plus grande détermination !



Découvertes archéologiques remarquables sur le site de la future Station d'Épuration de Thérrouanne !

Lors de la phase de conception d'une Station d'Épuration, au même titre que le "diagnostic environnemental", la réalisation de fouilles archéologiques préventives est réglementairement requise. Or, sur le territoire du Syndicat, où de nombreux faits historiques importants ont eu lieu, il n'est pas rare de faire d'impressionnantes découvertes.





Chaussure romaine en cuir avec semelles cloutées



Fouilles archéologiques

L'HISTOIRE PARTICULIÈRE DE THÉROUANNE

Thérouanne était l'ancienne capitale de la tribu gauloise des Morins. Appelée alors Tarvenna, elle devient une florissante cité gallo-romaine en tant que centre névralgique intellectuel, religieux, routier et administratif après la conquête des Gaules par Jules César. Elle fut ensuite le siège d'un vaste évêché pendant le Moyen-Âge par lequel transitèrent les pèlerins de la Via Francigena en route vers Rome.

Point stratégique du royaume de France, Charles Quint, Empereur du Saint-Empire romain germanique, ordonna sa totale destruction à l'issue d'un siège de plus de deux mois, du 11 avril au 20 juin 1553. Symboliquement, il alla même jusqu'à faire répandre du sel pour que rien ne repousse ! Ce n'est qu'à partir du XIX^{ème} siècle que l'afflux de population sur le site de l'ancienne cité médiévale créa une "nouvelle" Thérouanne, habitée aujourd'hui par un peu moins de 1200 personnes.

Avec ce passé unique, le sol de l'actuelle Thérouanne regorge de trésors archéologiques importants et c'est dans ce contexte que des fouilles ont été prescrites par arrêté préfectoral sur le site de notre future Station d'Épuration.

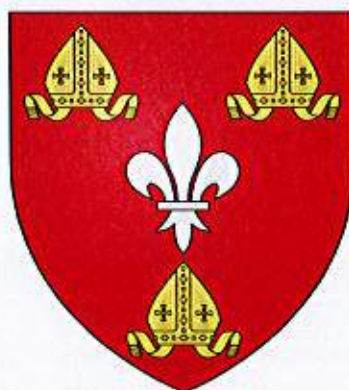
LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Conformément à la loi, pour un budget de 770 000€ HT, le SIDEN-SIAN Noréade a financé des fouilles sur le site de la future Station d'Épuration de Thérouanne de septembre 2022 à juin 2023 sur une surface de 2900m².

Parmi les découvertes remarquables effectuées par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), des artefacts anciens ont pu témoigner de l'ancienne présence :

- D'un atelier de verrerie, dans un état de conservation remarquable, avec des murs en élévation et des sols en limon associés. Dans ce bâtiment ont été également découverts un cylindre de verre bleu, destiné à être fondu, et, dans le comblement d'un four, une "couleure" de verre.
- D'une activité de "boucherie", grâce à l'observation d'une quantité très importante de rejets d'os de bovins présentant des traces de croc de bouchers.
- D'un atelier de tannerie, confirmant que durant l'époque antique, l'activité de boucherie s'accompagnait le plus souvent d'activités connexes (tannerie, tabletterie, fabrication de colle). Sur ce site, le travail du cuir est représenté par la découverte de nombreuses chaussures en cuir avec semelles cloutées et d'innombrables chutes de cuir triangulaires.

La réalisation de la future Station d'Épuration par la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, dont la mise en service a été programmée pour 2024, a donc permis d'effectuer d'importantes découvertes sur le passé de ce site qui, pour l'avenir, contribuera à préserver l'environnement grâce à son dimensionnement permettant de traiter les eaux usées de 1300 Equivalents-Habitants.



Thérouanne est une commune française située dans le département du Pas-de-Calais.

Bavaisis-Quercitain : une innovation dans le domaine de l'épuration



Le mardi 11 juillet 2023 sur le site de sa station d'épuration de Bavay, le SIDEN-SIAN - Noréade procède, en présence de M. Pierre BRANGER, Directeur des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP), et de nombreux élus dont Mme Francine CAUCHETEUX, Maire de la commune, à l'inauguration de sa première Unité Mobile de Déshydratation de Boues de station d'épuration.

Conçu pour être déplacée sur les stations d'épuration de Bavay, Bellignies, Gommegnies, Hon-Hergies, Houdain-lez-Bavay, Jenlain, La Longueville, du hameau des Lanières, La Flamengrie et Villereau, cet équipement rayonne ainsi sur l'ensemble du Bavaisis et sur une partie du Quercitain.

Innovant et a priori unique en France, il permet notamment de diviser par dix le trafic des poids-lourds lié au fonctionnement de ces stations d'épuration.

UN PROJET DE GESTION DES BOUES PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

La Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement, qui exploite plusieurs stations d'épuration dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de la commune de Bavay, a entrepris de se doter d'une unité mobile de déshydratation des boues transportable sur chacun des sites du Bavaisis-Quercitain où celles-ci sont produites.

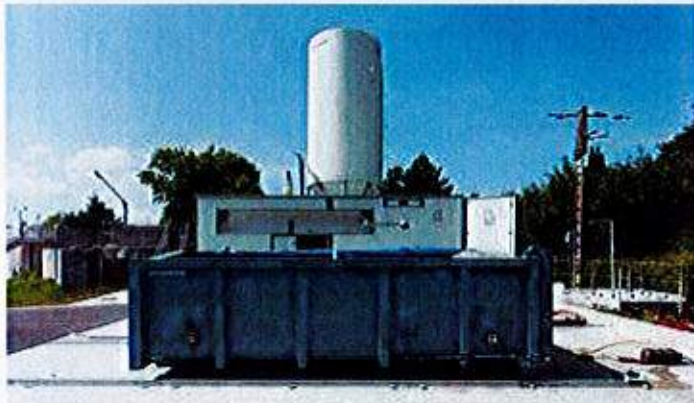
Initialement, les boues résultant de l'exploitation de ces stations d'épuration étaient gérées sur chacune d'entre elles. Afin de diminuer les coûts liés au transport et son empreinte carbone, plutôt que de déplacer des volumes importants de boues liquides, le SIDEN-SIAN a décidé de mettre en place un traitement de déshydratation et de regrouper les boues ainsi traitées sur une plate-forme unique en prévision de leur valorisation en agriculture. En effet, déshydrater ces sous-produits permet de diviser leur teneur en eau par 10, réduisant d'autant le trafic routier pour leur transport.

Essentiellement constituées de matières organiques et de minéraux, les boues déshydratées sont un excellent fertilisant pour les cultures. Elles permettent aux agriculteurs partenaires de réduire leurs apports en engrais chimiques.

Une fois déshydratées et chaulées, les boues sont immédiatement transportées jusqu'à la plate-forme de stockage située à Houdain-lez-Bavay. Cette plateforme est entièrement couverte et dispose d'une autonomie de 9 mois, garantissant ainsi la réserve nécessaire entre deux périodes d'épandage.

Le SIDEN-SIAN porte une attention très particulière à l'environnement et à l'ensemble des impacts de ses futurs ouvrages. La délocalisation du stockage permet ainsi de garantir l'absence totale de nuisances (visuelles, sonores, olfactives...) à proximité des secteurs urbanisés. L'implantation de la plateforme a également été étudiée pour se trouver à proximité des zones de valorisation agricole.





UNE INNOVATION SUR LE TERRITOIRE

L'unité mobile de Bavay est le premier équipement de ce type à être mis en service. Dans un premier temps, ce sont les stations de Bavay, Gommegnies et de La Longueville qui ont été retenues pour bénéficier de cet équipement, la future station d'épuration de Jenlain étant d'emblée conçue pour accueillir l'unité elle aussi.

Initié en 2020 en pleine pandémie de Covid-19, ce projet a nécessité une importante phase d'étude qui a permis de définir les besoins en termes de technologies et de capacités. Ainsi, il a entraîné la construction complémentaire d'une plate-forme de stockage des boues déshydratées de 800 m² sur la commune de

Houdain-lez-Bavay et d'un silo de mélange d'un volume de 400 m³ sur la station de Bavay. Ce dernier permettra d'assurer le mélange des boues issues de stations de Bellignies, Hon Hergies, Villereau, Les Lanières et La Flamengrie.

Au total, il s'agit d'un investissement de 2,7 millions d'euros HT qui a été réalisé dans le cadre de ce projet, comprenant la création de l'unité mobile et de ses équipements annexes déployés sur les différents sites d'installation ainsi que les aires de stockage des boues déshydratées. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a apporté à son financement une appréciable subvention de 1,05 million d'euros HT, soit 39 % du montant de l'opération.

Été 2023 : le Siden-Sian mène une campagne de communication audacieuse !

La faible recharge en eau des nappes phréatiques lors de l'hiver 2022/2023, qui suivait un été 2022 extrêmement chaud et sec, a amené les Préfets du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne à placer le territoire de ces départements en "vigilance sécheresse" par arrêtés pris les 14 et 21 avril 2023.

La situation ne s'améliorant pas, dans le département du Nord, les bassins de l'Escaut et de la Sambre ont été portés au niveau "alerte sécheresse" à compter du 19 juin 2023 et le bassin de l'Yser l'a été également le 10 juillet. A l'approche d'un été où les consommations en eau doivent être particulièrement raisonnées, les Délégués du SIDEN-SIAN Noréade réunis en Comité Syndical le 21 juin 2023 prennent l'initiative de déployer un plan de communication estivale audacieux.

LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Le plan de communication se décline en deux axes : informer sur l'état de la ressource et accélérer la transformation des consommateurs en consomm'acteurs, car seule l'implication de tous permettra l'atténuation des effets de la sécheresse. Son efficacité se base sur la multiplication des supports de communication, la répétitivité du message et l'implication des agents et élus pour toucher le grand public.

Dès le 26 juin 2023, le Président du SIDEN-SIAN Paul RAULT fait parvenir un courrier et un courriel à tous les Maires des communes et Présidents des groupements de communes adhérant au Syndicat, en leur qualité de leaders d'opinion dans les territoires. Ces éléments comportent un kit de communication complet avec

des visuels présentant des écoGESTES facilement déclinables sur les réseaux sociaux et les publications institutionnelles des collectivités telles que leurs bulletins ou magazines.

Dans le même temps, pour la première fois dans l'histoire du Syndicat, les 660 agents du SIDEN-SIAN sont invités à uniformiser leurs signatures de courriels avec un visuel reprenant la charte graphique de la campagne de communication. Cette signature, également cliquable, permet un renvoi vers l'onglet « Je maîtrise ma consommation » du site noreade.fr. Cette innovation allait permettre la diffusion de notre message aux destinataires des courriels qui sont envoyés par le personnel des Régies, soit environ un million par an.

Enfin, pour le public le plus large, plusieurs outils sont employés pour diffuser le message du Syndicat :

- Un flyer sur les bonnes pratiques de l'eau, joint aux factures semestrielles adressées aux 350 000 abonnés, les informant sur les écocistes et donnant accès à une courte vidéo qui les présente,
- 37 insertions presse via la presse régionale (notamment La Voix du Nord),
- 1 232 spots publicitaires de 20 secondes sur une dizaine de radios locales,
- Des posts hebdomadaires sur les réseaux sociaux du SIDEN-SIAN - Noréade, où sont publiées trois informations par semaine, là encore pour diffuser les écocistes aux abonnés,
- Le marquage de 81 % des véhicules de la flotte automobile du SIDEN-SIAN, soit 363 véhicules qui serviront de supports de communication ambulants à la campagne de sensibilisation (opération plus complexe à mettre en place et donc étendue sur deux ans).

Ce plan de communication s'appuie donc sur des outils ciblés, adaptés aux territoires du Syndicat, et sur une répétition importante du slogan "Nous avons besoin de vous pour préserver l'eau". Ce concept de communication est lié à cet objectif de "recrutement" de consommateurs, avec un visuel inspiré des campagnes britannique puis américaine menées lors de la Première Guerre Mondiale (par exemple : "I want you for US Army" en 1917)

Après avoir soutenu le plan de communication de 2022, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a une nouvelle fois soutenu la stratégie du SIDEN-SIAN en 2023. Elle a également consacré cette campagne de communication en lui attribuant le Trophée "Agissons pour l'Eau 2023".

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UN CONCEPT

A la différence de la campagne de communication réalisée en 2022 "L'eau, la maîtriser, c'est économiser", la campagne "Nous avons besoin de vous pour préserver l'eau" va être reconduite durant plusieurs années consécutives afin de s'inscrire dans le quotidien des habitants des Hauts-de-France. Sur le long terme, elle permettra de couvrir efficacement les différentes composantes de la communauté SIDEN-SIAN - Noréade: élus, abonnés et membres du personnel des Régies.

En ce qui concerne spécifiquement le public scolaire, d'autres actions innovantes ont été pensées avec la préparation d'un concours de sensibilisation créé pour les classes des écoles primaires du territoire. Elaboré en lien avec les Inspections Académiques et lancé officiellement en septembre, ce concours "Maestr'eau" emploie la goutte d'eau utilisée pour la campagne de communication déclinée en fonction des différents projets à réaliser.

Pose des visuels adhésifs sur les véhicules



Remise du trophée Agissons pour l'Eau de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie par Madame Isabelle MATYKOWSKI, sa Directrice Générale Adjointe (nommée Directrice Générale en juin 2024) à Jean-Marc LAMBIN, Directeur Général Adjoint des Régies Noréade en présence de Martin DESCAMPS, Responsable Communication des Régies.




RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

Le projet de valorisation d'une partie des eaux d'exhaure franchit une étape décisive !

A travers un projet aussi ambitieux qu'innovant, le SIDEN-SIAN et sa Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau, l'UNICEM Hauts-de-France (Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction) et les sociétés Eurovia et Eiffage s'unissent pour une gestion raisonnée de la ressource en eau. Inédit en France, cette valorisation vise à permettre d'alimenter les réseaux d'eau potable de l'Avesnois par des eaux d'exhaure qui sont issues de l'activité des carriers de ce territoire.



La carrière de Bocahut en Avesnois

UN PARTENARIAT D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DÉFENDU PAR DES ACTEURS CONTRIBUTANT AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION

Le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade assurent la distribution de l'eau potable et la gestion de l'assainissement dans plus de 730 communes des Hauts-de-France dont 133 situées dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. Sur ce territoire, l'eau distribuée provient de la nappe située dans le sous-sol du calcaire carbonifère qui est aussi exploité par les carrières Bocahut (groupe Eiffage) et les carrières Dompierre (groupe Eurovia). Dans la région, ce bassin carrier constitue le deuxième pôle de production de granulats, indispensables pour assurer l'approvisionnement des chantiers de bâtiment et travaux publics.

Voilà vingt ans que ces acteurs de l'Avesnois réfléchissent à un partenariat consistant à valoriser une partie des eaux d'exhaure issues de l'exploitation des carrières à hauteur d'un volume global de 6 000 m³/jour. Provenant des fissures du sous-sol rocheux, cette eau est pompée lorsque les carriers extraient la ressource minérale afin de maintenir l'excavation à sec. Elle est ensuite rejetée dans le milieu naturel conformément aux prescriptions de leurs arrêtés préfectoraux.

Au terme d'un long processus, qui a abouti avec le soutien de l'État dans le cadre du Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, le SIDEN-SIAN à travers sa Régie SIDEN-SIAN - Noréade

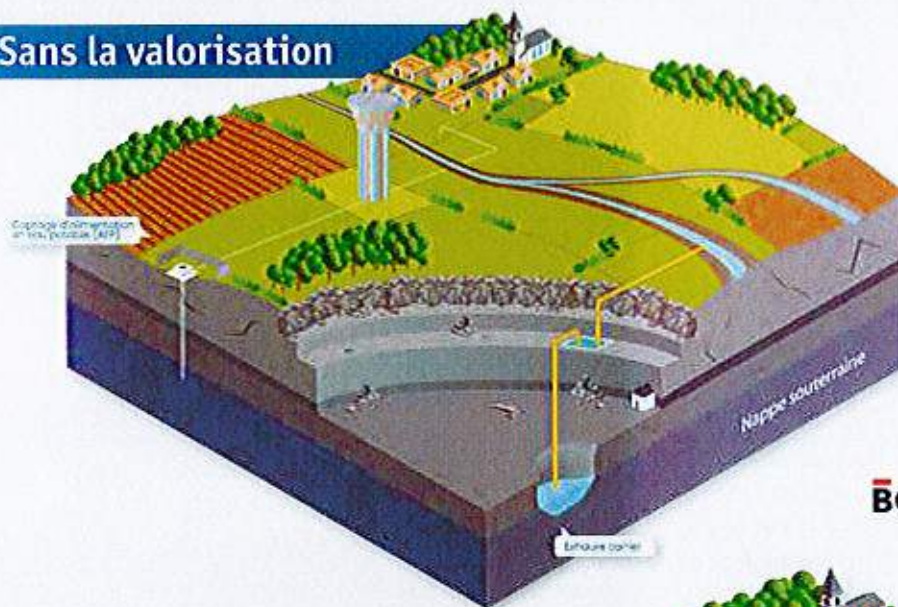
Eau ainsi que les carrières Bocahut (Eiffage) et les carrières de Dompierre (Eurovia) ont obtenu de la part des pouvoirs publics l'autorisation de valoriser une partie de ces eaux d'exhaure par deux arrêtés préfectoraux pris le 10 juillet 2023.

La concrétisation de ce partenariat d'économie circulaire en faveur de l'eau est un projet unique en France dont s'est réjoui Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN et de ses Régies, lors de la conférence de presse du 11 septembre 2023, qui marque une étape décisive pour ce dossier : *"Je suis extrêmement heureux que le SIDEN-SIAN-Noréade ait été à l'initiative de ce projet avec nos partenaires carriers, au bénéfice de l'Avesnois. Cette valorisation sera bien sûr effectuée en prenant toutes les précautions pour qu'elle n'ait pas de conséquence sur le milieu naturel."*

Ce partenariat pérennisera l'approvisionnement futur en eau de l'Avesnois par une ressource locale, tout en préservant l'activité économique régionale indispensable que constitue l'exploitation du gisement rocheux.

"En tant qu'acteurs économiques implantés dans la vie de notre territoire, nous avons immédiatement adhéré et porté le projet de valorisation des eaux qui sont disponibles sur nos sites. Cette démarche est essentielle pour assurer une nouvelle voie en approvisionnement d'eau potable pour les habitants et anticiper tout conflit d'usage de la ressource en eau", ont déclaré de concert les exploitants des deux carrières.

Sans la valorisation



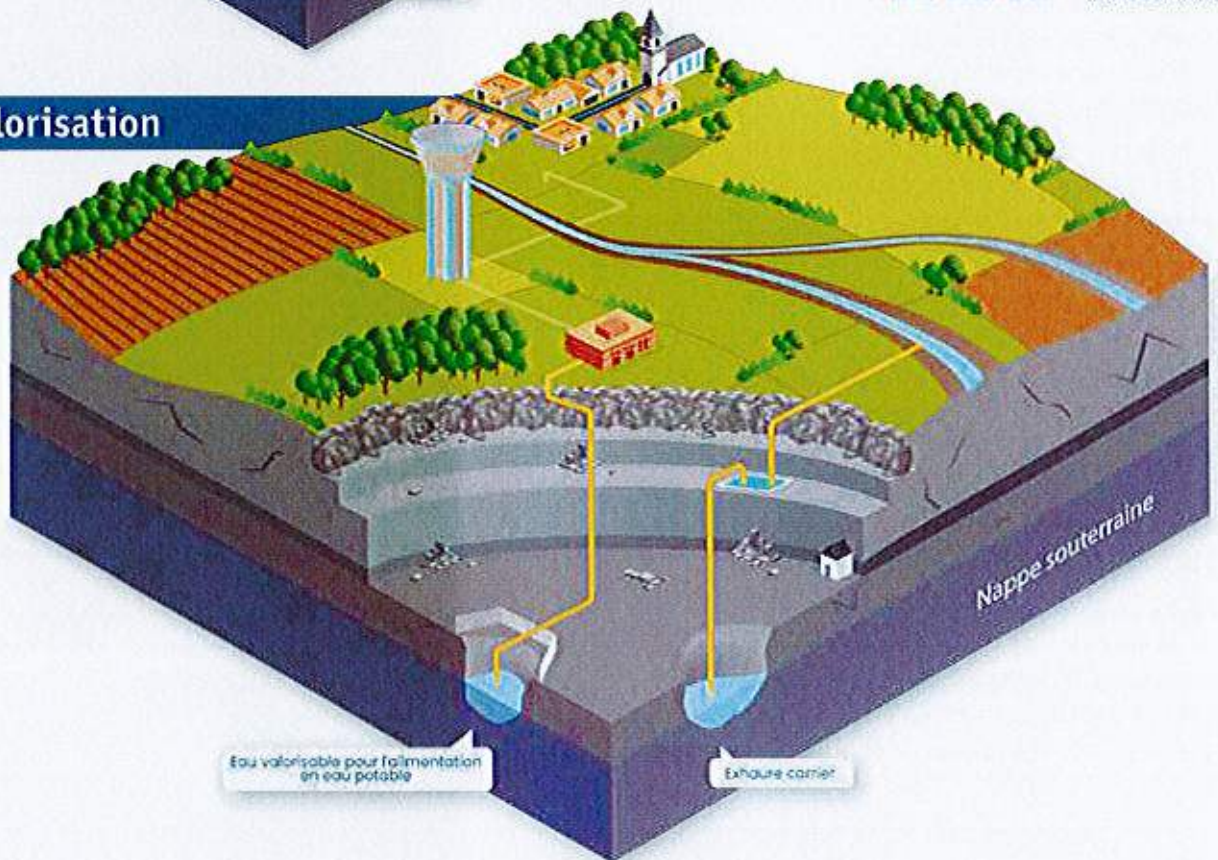
Les partenaires indispensables au projet :

- Les services de l'État : ARS, DREAL, DDTM...
- Les hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique.

BOCAHUT



Avec la valorisation



UNE GESTION INTELLIGENTE DE L'EAU VISANT À PRÉSERVER UNE RESSOURCE COMMUNE FRAGILE

Jusque-là encore inexploitées, les eaux d'exhaure constituent pourtant une ressource en eau de qualité pouvant être destinées à l'alimentation en eau potable. La concrétisation de ce projet en France est une réponse viable à la problématique de préservation de la ressource et est une solution raisonnée pouvant se substituer aux prélèvements d'eau par forage.

Par ailleurs, le réchauffement climatique pourrait aggraver à terme un déficit de productivité dans les points de forages du secteur d'Avesnes-sur-Helpe. La valorisation des eaux d'exhaure des carrières de Dompierre et de Bocahut, quant à elles, pourrait respectivement fournir à hauteur de 100 m³/h et 200 m³/h le

réseau du SIDEN-SIAN. Une solution alternative et responsable pour répondre aux besoins en eau potable.

"Ce partenariat vient couronner des années de dialogue entre nos deux métiers. Ce qui pouvait au départ être considéré comme un conflit d'usage devient un bénéfice pour la population locale. Nous espérons que la technique de valorisation des eaux d'exhaure pourra être reprise par d'autres carrières dans d'autres régions", souligne le président de l'UNICEM Hauts de France.

Inspiré d'une pratique appliquée en Belgique, où les eaux d'exhaure représentent déjà 2,6 % des eaux souterraines valorisées pour la distribution publique, ce projet de valorisation est une grande première en France. Pour Paul RAOULT, cette innovation était plus que souhaitable, nécessaire : "L'eau étant une ressource de plus en plus rare, il devient absolument crucial de cesser tout gaspillage."

Au-delà des réunions statutaires, des élus mobilisés sur le terrain !

L'engagement des élus dans le fonctionnement du SIDEN-SIAN et de ses Régies Noréade est une des valeurs fondamentales du Syndicat. A cet égard, le mois d'octobre 2023 illustre la forte implication des élus dans la représentation du SIDEN-SIAN sur le terrain au-delà des réunions statutaires.

AUX CÔTÉS DES MAIRES

Les 5, 13 et 17 octobre 2023, le SIDEN-SIAN - Noréade a tenu des stands respectivement au Congrès des Maires du Pas-de-Calais à Longuenesse, au Salon des Maires de l'Aisne à Chauny et au Congrès des Maires du Nord à Douai. Également, le 5 octobre, les équipes du Syndicat et de ses Régies ont tenu un stand de sensibilisation aux écopistes au Congrès de l'Association des Maires Ruraux du Nord à Beauvois-en-Cambrésis.

A ces occasions, les Délégués du SIDEN-SIAN, aux côtés du Président Paul RAOULT, ont pu assister à de nombreux ateliers sur la ressource en eau, comme par exemple :

- Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement,
- Grand cycle de l'eau : les solutions fondées sur la nature,
- Eau et changement climatique : adaptons-nous !
- L'eau : risques, enjeux et solutions.

En parallèle, les agents se tenaient à disposition des élus pour répondre aux problématiques locales selon les territoires.

UNE COMMISSION THÉMATIQUE STRATÉGIQUE

Le 23 octobre 2023, une réunion d'information réunissant plus de 30 Délégués du SIDEN-SIAN est tenue avec la participation de l'encadrement des Régies. Animée par M. Alexis ANDREY, Directeur Général Adjoint plus particulièrement chargé de l'assainissement, elle permet de sensibiliser les élus à la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (cf. page 38).



Congrès des Maires du Pas-de-Calais



Salon des Maires de l'Aisne



Congrès des Maires du Nord



Réunion d'information du 23 octobre 2023



Congrès A.M.R. du Nord



DES INAUGURATIONS

Si l'inauguration de la station d'épuration de Guny dans l'Aisne avait pu avoir lieu dès septembre, c'est en octobre, après les élections sénatoriales qui avaient imposé une période de réserve dans le Nord et le Pas-de-Calais, que le SIDEN-SIAN - Noréade procède aux inaugurations de quatre autres stations d'épuration dans ces deux départements.

Conduites par le Président M. Paul RAOULT, ces cérémonies réunissent aux côtés des représentants des services des Régies de nombreux Délégués ainsi que des élus locaux témoignant de leur intérêt pour les réalisations du SIDEN-SIAN.



Inauguration d'une station d'épuration dans l'Aisne à Guny

Cette station d'épuration d'une capacité de traitement de 350 Equivalents-Habitants est située à Guny, commune de la Picardie des Châteaux et adhérente au SIDEN-SIAN depuis 2006 pour la compétence assainissement collectif. La création de cet ouvrage a nécessité un budget de 994 110 € HT, financé par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement à hauteur de 607 710 € HT et par l'Agence de l'Eau Seine Normandie via une subvention de 289 800 € HT et une avance remboursable de 96 600 € HT. Cette réalisation s'accompagne de la création d'une desserte en assainissement collectif sur la commune qui s'élèvera, au total, à 1 500 000 € HT.



STEP DE GOGNIES-CHAUSSÉE

Inauguration le 3 octobre 2023

Dimensionnée pour une capacité de traitement de 1 080 Equivalents-Habitants, cette STEP traite les eaux usées d'une agglomération d'assainissement regroupant les communes de Gognies-Chaussée (France, Agglomération de Maubeuge Val de Sambre) et Goegnies-Chaussée (Belgique). La création de cet ouvrage transfrontalier a nécessité un budget de 1 024 205 € HT, financé par la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement à hauteur de 428 628 € HT, dont une avance remboursable de 283 269 € HT de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, qui lui a également attribué une subvention de 242 888 € HT, et par le Conseil Départemental du Nord et la Société Publique de Gestion de l'Eau belge qui ont participé à hauteur respectivement de 187 650 € HT et 165 039 € HT.



STEP DE SÉMERIES

Inauguration le 3 octobre 2023

Dimensionné pour une capacité de traitement de 550 Equivalents-Habitants, cet ouvrage situé dans une commune du Cœur de l'Avesnois a nécessité un budget de 950 000 € HT, financé par la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement à hauteur de 771 030 € HT, dont une avance remboursable de 178 971 € HT de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, qui a en outre attribué 178 970 € HT de subvention.





STEP DE BERNEVILLE

Inauguration le 24 octobre 2023

Dimensionné pour une capacité de traitement de 600 Equivalents-Habitants, cet ouvrage a représenté un investissement de 895 824,25 € HT financé par la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement à hauteur de 724 530,25 € HT dont une avance remboursable de 171 295 € HT de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et une subvention de 171 294 € HT de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Afin de collecter les eaux usées et de les acheminer jusqu'à cette station d'épuration, Berneville, commune des Campagnes de l'Artois, a été dotée d'un réseau d'assainissement pouvant desservir dès aujourd'hui 155 logements pour 1 201 000 € HT. De futurs travaux permettront le raccordement de 47 logements supplémentaires pour 422 000 € HT.



STEP DE LE DOULIEU

Inauguration le 24 octobre 2023

Le Doulieu, située dans la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue au 1^{er} janvier 2024 Cœur de Flandre Agglo, a été dotée d'un ouvrage, dimensionné pour une capacité de traitement de 1400 Equivalents-Habitants, dont le coût s'élève à 1 261 165 € HT. Il a été financé par la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement à hauteur de 996 107 € HT dont une avance remboursable de 265 058 € HT et avec une subvention de 265 058 € HT de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.



Les Rencontres de Territoires, un moment clé pour une relation de proximité



Si le Code Général des Collectivités Territoriales impose au SIDEN-SIAN comme à toute commune ou groupement de communes de débattre de ses orientations budgétaires en comité syndical puis de voter son budget lors d'une réunion ultérieure de celui-ci, c'est de manière tout à fait volontaire que le Syndicat et ses Régies, à l'initiative du Président Paul RAOULT, tiennent entre ces deux réunions obligatoires deux séries de réunions entièrement facultatives, mais en réalité indispensables au bon fonctionnement du SIDEN-SIAN et des Régies Noréade dans l'optique de la prise en compte des enjeux locaux et de l'approfondissement de la relation de proximité qu'ils ont nouée avec les collectivités adhérentes.

Tout d'abord, sur deux journées entières, les membres du Comité Syndical sont réunis au Siège du Syndicat, territoire par territoire, soient les six arrondissements du Nord et les départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, afin de passer en revue les investissements envisagés sur chacun d'entre eux.

Ces huit "Commissions de Programmation" sont suivies par autant de "Rencontres de Territoires" lors desquelles le SIDEN-SIAN va à la rencontre des élus de toutes ses collectivités adhérentes lors de réunions décentralisées.

Programmées à la fin de chaque année depuis le début des années 1990, les Rencontres de Territoires représentent un irremplaçable moment d'informations et d'échanges entre le SIDEN-SIAN et ses adhérents.

Tenues en présence de la presse, elles ont pour vocation de rassembler les élus de toutes les communes et de tous les groupements de communes qui sont membres du Syndicat.

A l'ordre du jour de l'édition 2023, qui s'est déroulée du 20 novembre au 7 décembre, ont figuré :

- 1. L'état de la ressource en eau qui diffère selon les secteurs concernés dans les départements du Nord, de l'Aisne et du Pas-de-Calais, et qui fait l'objet d'une mutualisation grâce notamment aux interconnexions développées depuis des dizaines d'années par le Syndicat.**
- 2. L'évolution en cours du SIDEN-SIAN vers une stratégie de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, qui est rendue nécessaire à la fois par l'évolution du droit européen et par le changement climatique,**
- 3. Et bien entendu les investissements des Régies pour 2024, qui ont fait l'objet d'une présentation détaillée soumise à l'appréciation des élus dans un contexte marqué par la persistance de fortes tensions inflationnistes ne pouvant que peser sur le budget des Régies.**

Suivies par un moment d'échange puis d'un temps de convivialité où chacun des 401 élus participants a pu s'exprimer sur les enjeux de l'eau ou de l'assainissement dans sa collectivité, ces Rencontres de Territoires ont de nouveau remporté en 2023 un franc succès.



R.D.T. Aisne & Somme



R.D.T. Lille



R.D.T. Douai



R.D.T. Avesnes-sur-Helpe



R.D.T. Dunkerque



R.D.T. Cambrai



R.D.T. Pas-de-Calais



R.D.T. Valenciennes

Un budget primitif pour 2024

Le jeudi 14 décembre 2023, dans un contexte toujours inflationniste, les membres du Comité Syndical adoptent le budget pour 2024 ainsi que les tarifs permettant le financement des investissements nécessaires des Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

LES BUDGETS DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les services publics d'eau et d'assainissement collectif sont chacun tenus d'assurer l'équilibre budgétaire de leurs dépenses et de leurs recettes (fonctionnement et investissements). La "facture d'eau"* sert à collecter les redevances des usagers des services d'eau et d'assainissement. Ces redevances constituent l'essentiel des recettes des budgets des deux services, complété par les subventions perçues auprès des Agences de l'Eau pour la réalisation de certains travaux d'investissements (réseaux et ouvrages), et par les participations versées par les communes ou intercommunalités pour la gestion des eaux pluviales. Pour le SIDEN-SIAN Noréade, à l'image du vote réalisé ce jeudi 14 décembre 2023, les tarifs des redevances Eau et Assainissement sont votés par le Comité Syndical chaque année en décembre pour l'année qui suit.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE TRAVAUX PAR LES RÉGIES SIDEN-SIAN NORÉADE

Les programmes de travaux des Régies SIDEN-SIAN Noréade sont indispensables pour assurer la continuité et la conformité des services publics d'eau et d'assainissement :

- Renouvellement des ouvrages les plus anciens : il contribue à limiter les taux de fuites sur les réseaux d'eau et à réduire les interruptions de distribution.
- Sécurisation de l'alimentation en eau, en quantité et en qualité : la poursuite des interconnexions des principaux champs captants permet de diversifier l'approvisionnement en eau de chaque territoire et d'adapter les prélèvements au niveau de la recharge des différentes nappes phréatiques.
- Mise aux normes imposées par les textes règlementaires : l'adaptation au changement climatique impose notamment des modifications des réseaux d'assainissement afin de réduire leurs déversements par temps de pluie.
- Poursuite et achèvement du premier équipement des zones d'assainissement collectif.

Après prélèvement des dépenses de fonctionnement, l'excédent constaté sur les recettes de chaque Régie constitue l'autofinancement qui va permettre de réaliser les travaux d'investissements nécessaires. Cet auto-financement est complété par les subventions perçues auprès des partenaires (notamment les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie) et, si nécessaire, par des emprunts auprès des banques.

L'augmentation importante en 2022 et 2023 des frais de fonctionnement, partiellement compensée par les augmentations des tarifs, a fortement réduit les capacités d'auto-financement des Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau (- 28% entre 2020 et 2023) et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement (- 41% entre 2020 et 2023).

Pour rappel, le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies, ne distribue aucun bénéfice. Les excédents de gestion (recettes - dépenses de fonctionnement) sont intégralement réinvestis dans l'intérêt des communes adhérentes et de leurs populations : l'argent de l'eau reste à l'eau. Ce qui est également le cas pour l'assainissement collectif.

* la "facture d'eau" inclut également les redevances perçues pour le compte des Agences de l'Eau et la TVA perçue pour le compte de l'État (5,5% en eau et 10% en assainissement).



Rénovation du réservoir de Grandlup-et-Fay, le 9 août 2023.



Rénovation du réseau d'eau potable à Béseghem, le 26 août 2023.

VERS L'ÉVOLUTION DES TARIFS

Au-delà des éléments présentés précédemment, le contexte économique français prévalant fin 2023 demeure marqué par une inflation forte depuis 2022 : l'indice INSEE à la consommation était à +5,3% en 2022 et avec un prévisionnel à 4,9% en 2023 contre +0,5% en 2020 et +1,6% en 2021.

Toutefois, l'augmentation des charges de fonctionnement des Régies SIDEN-SIAN Noréade a été beaucoup plus importante que l'augmentation de l'indice INSEE : entre 2022 et 2023, + 22,7 % pour la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau et + 31,2 % pour la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Ces augmentations des charges de fonctionnement sont notamment liées à :

- L'explosion de la facture énergétique pour les Régies SIDEN-SIAN Noréade (eau + assainissement) : 8,6 millions d'euros en 2021 et 28 millions d'euros en 2023 (x 3,3).
- L'envolée des charges d'entretien et d'achats de matériel : +17,5 % entre 2022 et 2023.
- Les conditions des marchés de travaux ont également été impactées à la hausse : + 20 à 30 % pour les réseaux, +20 à 50 % pour les ouvrages (bassins, STEP).

Dans ce cadre, Les élus membres du Comité du SIDEN-SIAN ont voté un changement tarifaire le 14 décembre 2023, après que le Conseil d'Exploitation des Régies Noréade, où sont invités à s'exprimer des associations de consommateurs, ait rendu un avis favorable.

UN CHANGEMENT NÉCESSAIRE

Afin de pouvoir maintenir des programmes d'investissement strictement indispensables sans recours excessif à l'emprunt, il convenait de reconstituer les capacités d'auto-financement des Régies en continuant à maîtriser les dépenses de fonctionnement et en augmentant les recettes par la révision des tarifs Eau et Assainissement Collectif.

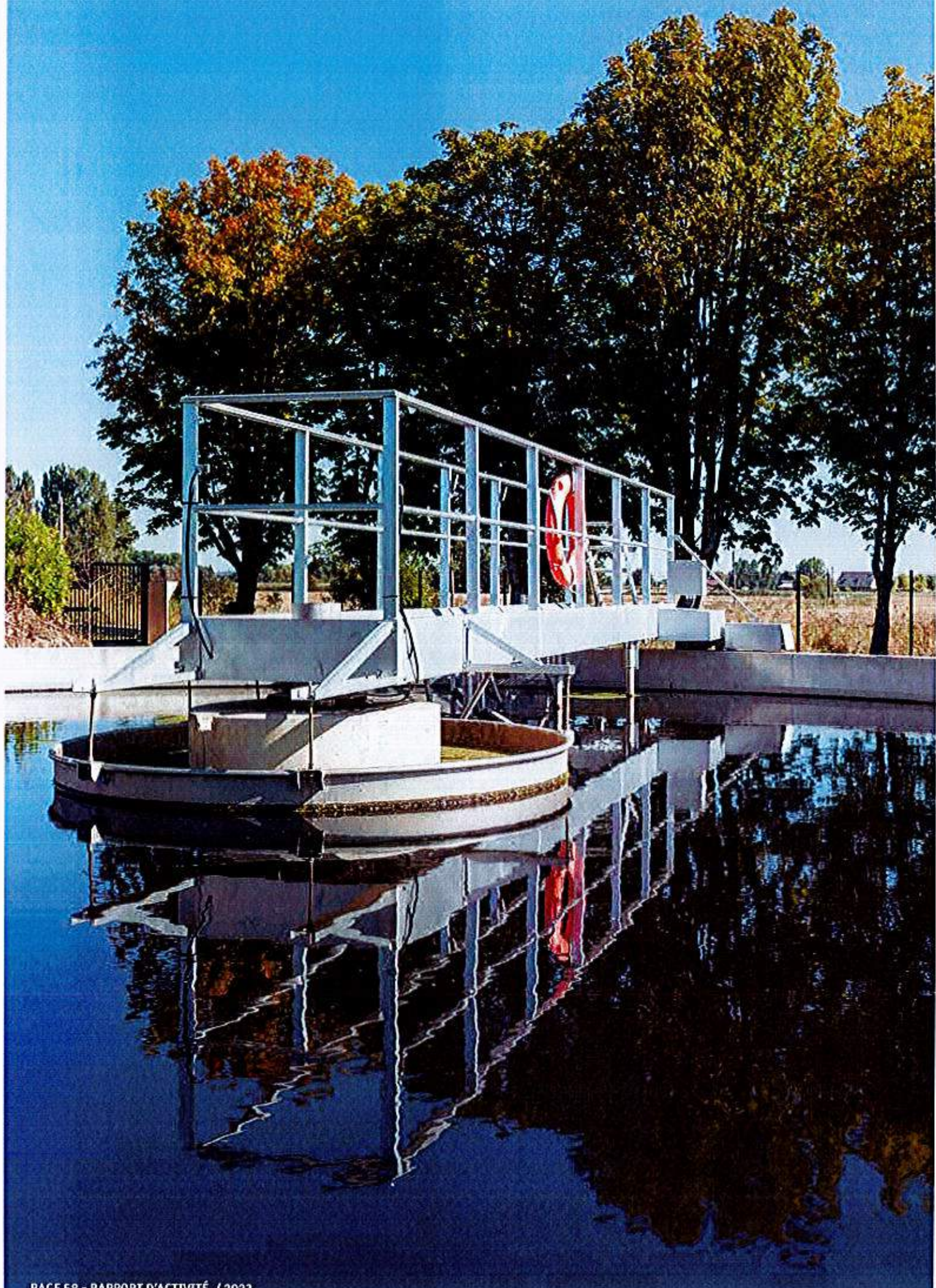
Dans ce contexte, après avoir débattu courant novembre 2023, le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a adopté les nouveaux tarifs et les budgets pour l'année 2024 en cohérence avec le principe de tarification écoresponsable adopté en 2022. La hausse de la partie proportionnelle (prix au m³) sera donc plus faible sur la tranche de consommation allant jusqu'à 80 m³/an. Ainsi, entre 2023 et 2024, un abonné consommant 110 m³/an verra sa facture mensuelle augmenter en moyenne de 6,85 € contre 4,16 € pour un foyer consommant 80 m³/an.

Volume annuel de consommation	Pourcentage des abonnés Noréade*
< 30 m ³	23,86 %
< 60 m ³	48,55 %
< 80 m ³	62,95 %
< 90 m ³	69,01 %
< 110 m ³	78,87 %
< 150 m ³	90,45 %

*Abonnés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les industriels seront concernés par l'augmentation des tarifs car les élus du SIDEN-SIAN avaient acté l'abandon progressif de la dégressivité tarifaire sur les consommations industrielles annuelles supérieures à 6 000 m³ lors du Comité Syndical du 21 décembre 2022.



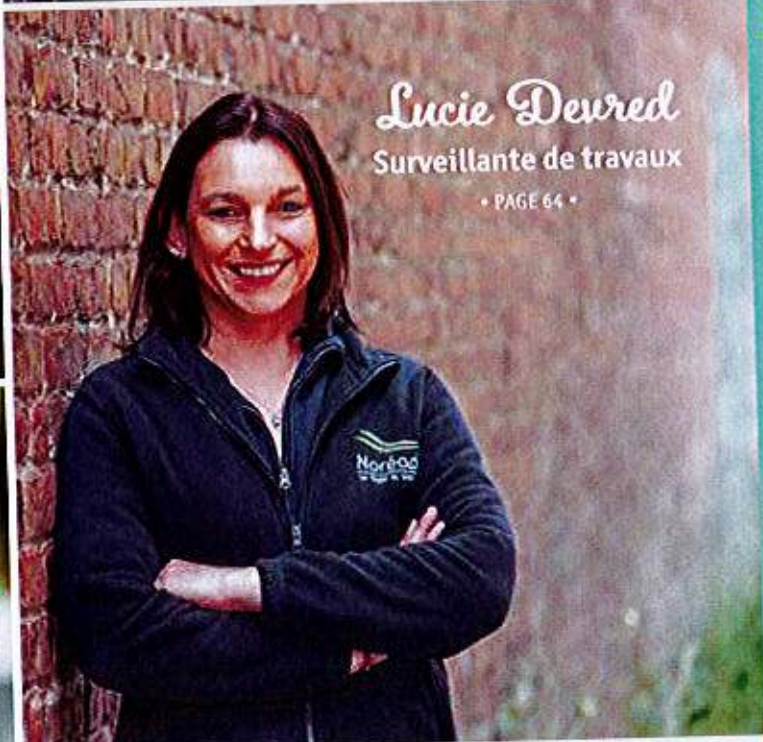




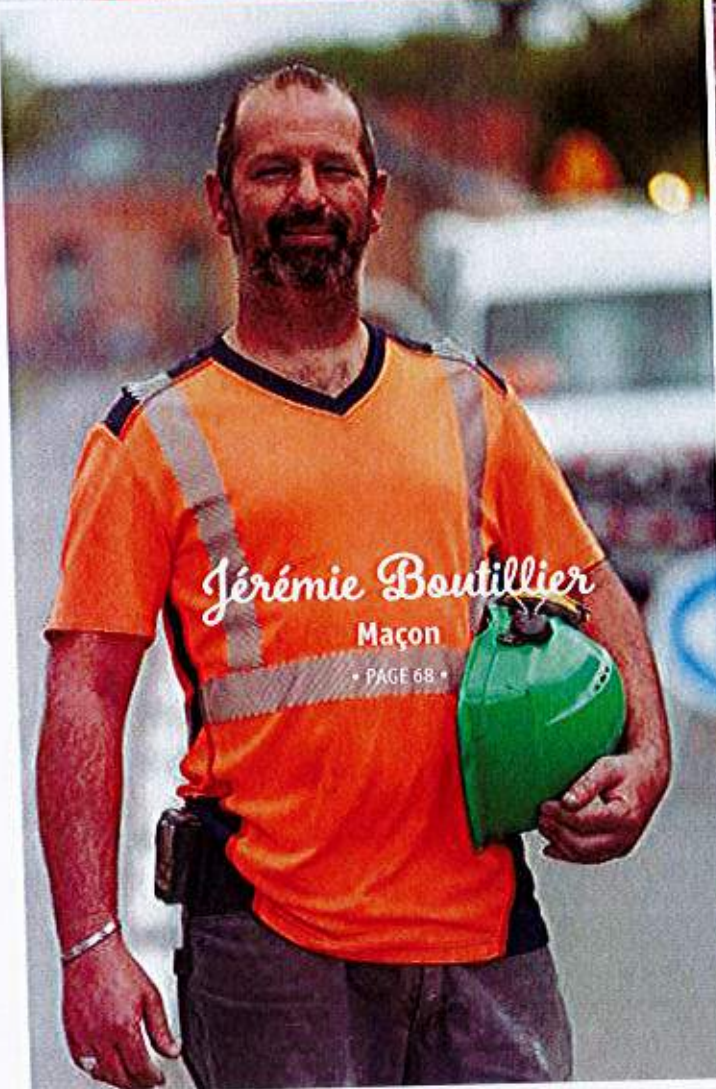
Amélie Boisseau
Ingénieure Chargée d'Opérations Spécialisées
• PAGE 60 •



Sébastien Rousseau
Agent Recherche de fuites
• PAGE 62 •



Lucie Devred
Surveillante de travaux
• PAGE 64 •



Jérémie Boutillier
Maçon
• PAGE 68 •



Benjamin Desprez
Animateur "Eaux pluviales"
• PAGE 66 •

Amélie Boisseau

INGÉNIEURE CHARGÉE D'OPÉRATIONS SPÉCIALISÉES

Au sein des Régies SIDEN-SIAN Noréade, parmi les Chargés d'opérations du service investissements, on retrouve les Ingénieurs spécialisés qui gèrent principalement la construction des ouvrages de traitement des eaux usées ou d'eau potable. C'est à cette catégorie qu'Amélie BOISSEAU, Agent du Syndicat, appartient depuis 2007.

QUELLES APTITUDES SONT NÉCESSAIRES POUR MENER À BIEN VOS MISSIONS ?

Le savoir-faire relatif aux missions que nous réalisons peut s'apprendre dans des écoles d'ingénieurs ou des masters spécialisés mais il s'acquiert durablement avec l'expérience et la curiosité. Au niveau du savoir-être, avoir la fibre environnementale et comprendre le bien fondé de notre mission de service public est impératif. Tout en étant autonome, il faut aussi savoir échanger avec les collègues et les prestataires extérieurs afin d'apprendre des expériences de chacun. Le processus aboutissant à la création d'un ouvrage peut être long et il se peut que certaines problématiques aient déjà été rencontrées par un autre collègue qu'il soit du siège ou des centres d'exploitation.

QUELLE EST LA PREMIÈRE ÉTAPE À RÉALISER POUR CONCEVOIR UNE STATION D'ÉPURATION ?

Quand l'opération est programmée, j'interviens dès que le zonage d'assainissement a été effectué et j'engage la phase de conception. Elle consiste à analyser les spécificités géographiques de l'Agglomération d'Assainissement, à identifier les interlocuteurs locaux et à localiser l'emplacement idéal de notre futur ouvrage. Pour cela, je peux notamment m'appuyer sur les connaissances des agents des Centres d'Exploitation des Régies. Ensuite, après avoir identifié le terrain de la future station, nous négocions avec le propriétaire son acquisition.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES D'UN TERRAIN "IDÉAL" ?

Un terrain "idéal" permet un acheminement facile des eaux usées vers la future Station d'Épuration. Il est situé dans une zone non inondable et non humide où il est possible de construire un équipement d'intérêt général. Il favorise le rejet des eaux traitées vers le milieu naturel et il se trouve à une distance convenable des habitations pour ne pas perturber le voisinage. Il est accessible et viabilisable. À la suite de l'acquisition du terrain, le diagnostic environnemental et la phase d'archéologie préventive n'imposeront pas de contraintes ; les travaux pourront ainsi commencer rapidement et sans compensation.

Évidemment, ce terrain "idéal" n'existe pas et il est courant de devoir composer avec certains aléas. Par exemple, lorsque nous projetons d'acquérir un terrain agricole et que l'exploitant n'est pas propriétaire, les négociations peuvent être ardues et chronophages. Parfois, des riverains craignent des nuisances et il est alors nécessaire d'user de pédagogie pour les rassurer. Également, des fouilles préventives effectuées sur des terrains nouvellement acquis ont déjà permis de mettre à jour des découvertes remarquables allant de la dent de mammoth au cimetière mérovingien... Inévitablement, cela engendre des retards et des coûts d'études.





UNE FOIS LE TERRAIN ACQUIS ET LES DIFFÉRENTS DIAGNOSTICS EFFECTUÉS, Y-A-T-IL DES IMPÉRATIFS RÉGLEMENTAIRES À RESPECTER ?

Nous devons déposer un dossier "loi sur l'eau" permettant de mesurer les potentiels impacts de la future construction sur les milieux naturels. Dans ce cadre, si la Station d'Épuration a une capacité de traitement strictement inférieure à 10 000 Equivalent-Habitant (EH), seule une déclaration est nécessaire. Cependant, si la capacité est supérieure à 10 000 EH, alors il convient d'obtenir une "autorisation", de produire une étude d'impact et de soumettre l'ensemble à une enquête publique. A la fin de celle-ci, un Arrêté Préfectoral de Prescriptions Particulières est publié et nous pouvons alors nous consacrer à la phase de recherche de prestataires pour la réalisation des travaux.

COMMENT SE DÉROULE CETTE RECHERCHE DE PRESTATAIRES ?

En collaboration avec les équipes du Centre d'Exploitation qui auront la charge de l'ouvrage, nous identifions les besoins et nous établissons un cahier des charges à respecter. Ensuite, avec l'aide du Service des Marchés, nous publions un Dossier de Consultation des Entreprises pour obtenir des offres de sociétés du BTP et d'épurateurs. Une fois le dépouillement achevé, les Délégués du Syndicat siégeant aux Commissions d'Appel d'Offres choisissent les entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux.

EST-CE LA DERNIÈRE ÉTAPE QUI PRÉCÈDE LE LANCEMENT DES TRAVAUX ?

Presque ! Une fois le marché attribué, nous pouvons déposer une demande de subvention à l'Agence de l'Eau concernée et déposer le permis de construire. Après l'acceptation de celui-ci, les travaux peuvent débuter sous ma supervision et celle du Centre

d'Exploitation. Ma mission de terrain s'arrête une fois la mise en service effective de l'ouvrage et les réserves du marché levées. Il restera ensuite à obtenir le solde des subventions et réaliser l'intégration comptable et l'archivage avec les assistant(e)s du service.

QUELS TYPES D'OUVRAGES D'ÉPURATION AVEZ-VOUS L'HABITUDE DE RÉALISER ?

Selon les caractéristiques du terrain et de l'agglomération d'assainissement, quatre Stations d'Épuration peuvent convenir :

- Le traitement par "boues activées" : on utilise les bactéries présentes dans les eaux usées pour les épurer. Avec un apport séquentiel en oxygène, on crée des conditions favorables au développement des bactéries qui se nourrissent de la matière organique.
- Le traitement par "filtres plantés de roseaux" qui s'inspire du fonctionnement des zones humides naturelles.
- Le traitement par "filtres à sable" où les micro-organismes fixés sur les grains de sable assurent la dépollution des eaux.
- Le "lagunage", qui est un procédé imitant l'autoépuration des surfaces d'eau de faible profondeur. L'interaction entre l'air, les bactéries et les différents organismes (algues – plantes aquatiques) permettent une dégradation de la pollution.

QUEL EST LE DÉLAI MOYEN ENTRE LA PHASE ÉTUDE ET L'INAUGURATION DE L'OUVRAGE ?

C'est assez variable car chaque cas est unique. En moyenne, entre le vote de la construction d'une station d'épuration et sa mise en service, quatre années peuvent s'écouler. Il faut donc être patient et garder à l'esprit que chaque étape est indispensable pour garantir la conformité réglementaire et technique de l'ouvrage.

Sébastien Rousseau

AGENT RECHERCHE DE FUITES

Au cours des dernières années, le SIDEN-SIAN a multiplié par trois ses investissements concernant le renouvellement des réseaux d'eau potable. En passant de 10 à 30 millions d'euros investis, le rendement de ces réseaux est passé de 75% à 80% sur l'ensemble du territoire. En première ligne pour traquer toutes les pertes d'eau potable, les agents en charge de la "recherche de fuites" œuvrent quotidiennement pour repérer les tronçons défectueux. Illustration de ce métier avec Sébastien ROUSSEAU, Agent à Le Quesnoy, et en charge de la surveillance de 1369km de canalisations.



QUEL EST VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL AU SEIN DE LA RÉGIE SIDEN-SIAN NORÉADE EAU ?

J'ai intégré la Régie en 2008 en tant qu'Agent Réseau Eau. J'ai ensuite été en charge du contrôle des installations en lien avec la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie" avant de devenir Agent Recherche de Fuites en 2021. Nous sommes deux personnes à occuper ce poste sur le territoire du Centre d'Exploitation de Le Quesnoy qui comprend 91 communes.

COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE "TYPE" ?

Sur mon secteur, presque 150 appareils de sectorisation et environ 50 compteurs de distribution de réservoirs nous remontent les informations de débit. Chaque matin, grâce à un logiciel interne, j'étudie les courbes des consommations d'eau effectuées durant la

nuit précédente dans les communes du territoire. Normalement, ces consommations doivent être basses donc, si un "pic" est visible, il est probable qu'il y ait un problème. Une fois qu'une anomalie est détectée, je me déplace et j'inspecte les portions de réseaux où une suspicion de fuite est forte. Grâce à des instruments spécifiques, je localise l'endroit précis de la casse puis je marque le terrain pour que mes collègues Agents Réseau Eau puissent la réparer rapidement. Cette méthode de travail nous a permis de détecter, et de réparer, presque 800 fuites en 2023. Également, je m'occupe de l'entretien et du contrôle des vannes de régulation du réseau d'eau. Ces outils permettent de contrôler la pression et donc de prévenir d'éventuelles casses. Grâce à ce travail, il devient plus rare d'observer des fuites sur le réseau et nous pouvons nous concentrer sur les problèmes concernant les branchements se situant juste avant les compteurs, à la jonction entre le domaine public et le domaine privé.

QUELS SONT LES INSTRUMENTS QUI VOUS PERMETTENT DE DÉTECTER EFFICACEMENT UNE FUITE ?

Les "compteurs de sectorisation" sont essentiels pour relever les débits de nuit. Connectés, ils nous aident à déterminer les secteurs fuyards grâce à la transmission de mesure de l'eau potable mise en distribution à l'entrée et à la sortie de secteurs homogènes en nombre d'abonnés. Une fois qu'un secteur est identifié, sur place, l'utilisation d'un aquaphon et d'un corrélateur précise la localisation exacte de la casse en nous permettant d'écouter les réseaux.

D'AUTRES OUTILS EXISTENT-ILS POUR DÉTECTER DES FUITES ?

A ma connaissance, bien que ce ne soit pas un axe d'amélioration privilégié par nos services, je sais que des acteurs de l'eau font appel à des chiens spécialisés dans la détection du chlore pour localiser des fuites. Pour notre Régie, il me semble qu'une réflexion est en cours pour équiper nos réseaux de "Loggers de bruits fixes corrélants". Ils nous permettraient d'écouter les réseaux à distance et de filtrer les différentes sources de bruit pour maximiser nos chances d'identification des fuites. Enfin, nos abonnés font généralement preuve de civisme et, s'ils remarquent un ruissellement anormal sur la chaussée, ils n'hésitent pas à nous contacter. Dans ce cas nous passons vérifier la source de l'écoulement et la localisation précise avant qu'une équipe d'agents réseau eau ne soit envoyée pour résoudre le problème.



QUELLES SONT LES QUALITÉS INDISPENSABLES À LA BONNE RÉALISATION DE VOS MISSIONS ?

Il est impératif d'avoir l'ouïe fine ! Ce sens est celui qui nous permet de localiser avec certitude la fuite. Il est donc indispensable de savoir bien écouter, d'autant plus que nos réseaux en fonte et acier tendent à être remplacés par du polyéthylène qui créent moins de bruit en cas de casse. Puis je pense qu'il est nécessaire d'être autonome et patient car, parfois, prendre son temps, c'est s'assurer que nos collègues Agents Réseau Eau répareront plus rapidement la canalisation défectueuse en creusant au bon endroit.

QUELLE EST LA TYPOLOGIE DES COMMUNES OÙ LES FUITES SONT PLUS FRÉQUENTES ?

Généralement, les communes qui viennent de nous transférer la compétence Eau Potable nécessitent une surveillance accrue car les réseaux peuvent être assez vétustes. Nous leur accordons une attention toute particulière car il est important, dans un contexte de réchauffement climatique, de veiller à ce que les pertes d'eau soient minimales sur la totalité du territoire placé sous notre responsabilité.



Lucie Devred

SURVEILLANTE DE TRAVAUX

Afin de contrôler les branchements en assainissement collectif et les dispositifs d'assainissement non-collectif, le SIDEN-SIAN Noréade emploie des experts vérifiant la conformité des installations. Parmi ceux-ci, Lucie DEVRED, Surveillante de travaux Assainissement du Centre d'Exploitation de Pecquencourt Nord, a accepté de nous présenter ses missions permettant de préserver les ressources en eaux souterraines et de veiller à la salubrité publique.



COMMENT ÊTES-VOUS DEVENUE SURVEILLANTE DE TRAVAUX - ASSAINISSEMENT ?

Après l'obtention d'un B.U.T. Hygiène Sécurité Environnement, j'ai intégré l'effectif des Régies il y a une quinzaine d'années comme Conseillère Assainissement. J'ai ensuite évolué et, en tant que surveillante de travaux, mes missions consistent aujourd'hui à vérifier la conformité des installations d'assainissement sur le territoire du Centre d'Exploitation de Pecquencourt Nord, ce qui représente une cinquantaine de communes.

COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE "TYPE" ?

Je consacre en moyenne 80% de mon temps à l'Assainissement Collectif et le reste à l'Assainissement Non Collectif. Pour l'Assainissement Collectif, j'interviens principalement lorsqu'il faut contrôler la conformité de nouvelles constructions ou lorsqu'une nouvelle desserte a été mise en service. Dans ce dernier cas, les riverains bénéficient alors de deux ans pour se raccorder et ont la possibilité de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 1300€TTC. Pour l'Assainissement Non-Collectif, je dispose de 4 ans pour vérifier l'ensemble des installations du territoire de Pecquencourt Nord. Lors de ces contrôles, je réalise des diagnostics qui attestent, ou non, de la conformité des installations.



PENSEZ-VOUS QUE LES ABONNÉS ONT CONSCIENCE DE L'IMPORTANCE D'AVOIR DES INSTALLATIONS RESPECTANT LA RÉGLEMENTATION ?

Malheureusement, les abonnés disposent de trop peu d'information à ce sujet. Par conséquent, lorsque je déclare une installation non-conforme, après avoir rassuré le propriétaire, je lui communique la marche à suivre pour respecter la réglementation :

- Si la construction est neuve et que le raccordement au réseau existant est défaillant, il doit contacter son maître d'œuvre,
- Si la construction est ancienne, mais que la desserte d'assainissement collectif est nouvelle, il est impératif de respecter le délai de 24 mois pour mettre l'installation en conformité,
- Si une installation d'assainissement non collectif est problématique, dans le cas d'une pollution avérée, les travaux doivent être réalisés sous une année. S'il n'y a pas de risque pour l'environnement, la mise en conformité se fera obligatoirement dans le cadre de la vente du logement.

DANS UN LOGEMENT, LES "EAUX USÉES" ET LES "EAUX PLUVIALES" SONT-ELLES TOUJOURS BIEN ÉVACUÉES PAR DEUX RÉSEAUX DISTINCTS ?

Pour obtenir un permis de construire, la réglementation impose de prévoir le traitement des eaux pluviales "à la parcelle". Elles doivent s'infiltrer ou être récupérées mais elles ne peuvent pas se mélanger aux eaux usées. Cela permet de réduire le risque de débordement des réseaux d'assainissement collectifs et des stations d'épuration lors des fortes pluies et d'éviter des pollutions du milieu naturel. Les habitations anciennes sont bien trop souvent équipées de réseaux "unitaires" alors qu'il faut impérativement évoluer vers le "séparatif" pour préserver le cycle de l'eau. Mon rôle est de sensibiliser sur ce sujet.

QUI SONT VOS DIFFÉRENTS INTERLOCUTEURS ?

Je travaille le plus souvent au contact direct des abonnés mais il m'arrive d'être sollicitée par des notaires ou des agents immobiliers car la transmission d'un diagnostic au futur acquéreur est indispensable lors de la vente d'une propriété.

POURQUOI, DANS LE CAS D'UNE NON-CONFORMITÉ D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF, LES ABONNÉS TARDENT-ILS À METTRE LEURS INSTALLATIONS AUX NORMES ?

Le coût de la mise en conformité peut représenter un frein important pour les particuliers. Par exemple, le prix d'une microstation d'épuration autonome est d'en moyenne 15 000€ TTC. Il est donc compréhensible qu'il soit plus rassurant d'attendre une vente avant d'en installer.

QUE CONSEILLEREZ-VOUS À UN ABONNÉ SOUHAITANT OBTENIR UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ ?

De contacter sans attendre son Centre d'Exploitation Noréade ! De nombreux experts sont disponibles et à l'écoute afin de conseiller les habitants de nos territoires. Nous savons que chaque cas est particulier et notre savoir-faire est à la disposition des abonnés.



Benjamin Despretz

ANIMATEUR "EAUX PLUVIALES"

Service public à caractère administratif, la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) couvre la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines. Dans le contexte de changement climatique actuel, compte tenu des enjeux de lutte contre le ruissellement et les inondations et de préservation de la ressource en eau, son cadre a évolué rapidement ces dernières années, notamment avec l'apparition de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP). Benjamin DESPRETZ, Animateur "Eaux Pluviales" nous présente les enjeux importants autour de cette compétence.

QU'EST-CE QUE LA GIEP POUR LA GEPU ?

La "Gestion Intégrée des Eaux Pluviales" est un ensemble de solutions (autrefois appelées techniques alternatives) comprenant des techniques vertes fondées sur la Nature, apportant une plus-value pour la biodiversité, et qui sont appelées à devenir la norme : noues, toitures végétalisées, jardins de pluie, etc. Elle comprend également des techniques grises, soit des ouvrages enterrés comme les tranchées drainantes ou encore les chaussées à structure réservoir. La combinaison de toutes ces techniques permet d'optimiser au maximum chaque projet. Après les années de règne du "tout-tuyau" et après avoir consacré d'importants moyens à la création de bassins de rétention des eaux pluviales, le Syndicat s'est engagé dans cette véritable révolution qui doit inspirer les projets d'aménagement du territoire afin d'accélérer l'adaptation au changement climatique et la préservation du cycle de l'eau.

POURQUOI LE SIDEN-SIAN S'ENGAGE DANS CETTE DÉMARCHE ?

Aujourd'hui, réglementairement, les déversements par temps de pluie d'une agglomération d'assainissement ne peuvent excéder 5% du volume produit par an par la Station d'Épuration. Il est possible que la loi évolue à l'avenir pour n'autoriser qu'1% de déversement. Dans ce cadre, il devient impératif que nos réseaux tendent à n'être consacrés qu'au traitement des eaux usées. En parallèle, les "eaux pluviales" ont également connu un changement des mentalités. Elles sont dorénavant perçues comme une ressource à protéger, et non comme un déchet à évacuer. On les considère comme une véritable ressource qui doit, à terme, atteindre nos réserves d'eaux souterraines.

DE QUELS LEVIERS DISPOSE LE SIDEN-SIAN POUR FAVORISER CE MODE DE GESTION ?

En termes de moyen "humain", nous sommes deux agents mobilisés à plein temps sur la promotion de ce mode de gestion. Nous nous appuyons sur la réputation du Syndicat et le rayonnement de nos Centres d'Exploitation pour sensibiliser et accompagner les communes adhérentes. Le plus important, pour nous, est d'être mis à contribution dès les premières réflexions sur la conception d'un projet d'aménagement urbain pour que notre ingénierie puisse proposer des solutions subventionnables où le cycle de l'eau est favorisé.





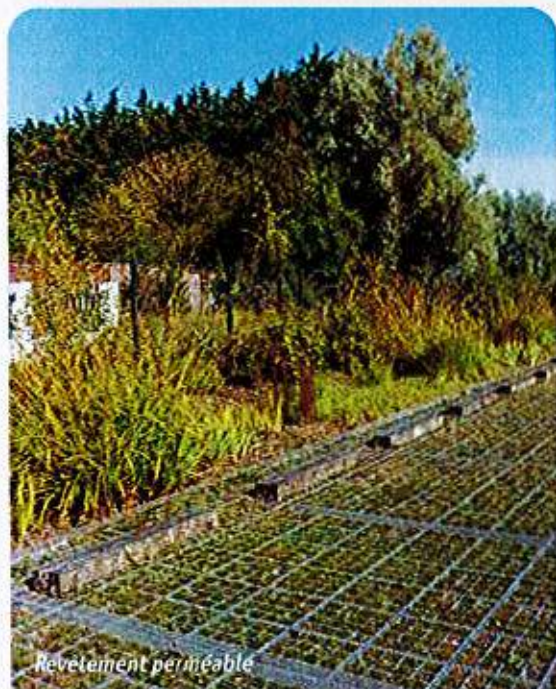
Aide à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales

LES COMMUNES ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE GEPU DU SIDEN-SIAN SONT À MAJORITÉ RURALES. POURQUOI SONT-ELLES CONCERNÉES PAR LA PROMOTION DE LA GIEP ?

Premièrement, toutes les communes sont concernées par les enjeux autour de la préservation de la ressource eau, l'hydratation des sols, la reconquête de la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur et l'amélioration du cadre de vie. Ensuite, le risque inondation n'est pas uniquement l'apanage des villes. Dans le Pas-de-Calais, à la fin de l'année 2023 et au début de l'année 2024, les inondations ont autant touché les petites communes rurales que les aires urbaines, ce qui prouve que l'atténuation du risque inondation doit être une priorité pour l'ensemble des maires.

QUI SONT LES PARTENAIRES DU SYNDICAT DANS LA PROMOTION DE LA GIEP ?

Nous faisons partie du réseau créé par l'ADOPTA, l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternative. A travers lui, nous sommes en contact avec des collectivités avec qui nous échangeons sur les bonnes pratiques. Dans les Mairies et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, nous échangeons également beaucoup avec les techniciens et les élus. En elle-même, la compétence GEPU ne permet pas d'aboutir à une prise en charge totale des eaux pluviales car de nombreuses autres compétences sont concernées : voirie, espace vert, urbanisme, ect. Comme seuls les projets issus d'une synergie entre les acteurs de ces compétences permettent la mise en place de la GIEP, il est primordial de travailler avec un solide réseau de partenaires.



Revêtement perméable



Jérémie Boutillier

MAÇON EN ASSAINISSEMENT

Compétence du SIAN, créé en 1971, puis du SIDEN-SIAN en 2009, l'Assainissement Collectif est l'une des compétences à la carte du Syndicat et est qualifié de "Services Publics à caractère Industriel et Commercial". Ses missions sont confiées au SIDEN-SIAN et à la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement. Parmi les agents œuvrant pour nos plus de 600 communes adhérentes, Jérémie BOUTILLIER, maçon au Centre d'Exploitation de Pecquencourt Sud, nous présente son quotidien.

QUE SIGNIFIE ÊTRE "MAÇON" POUR LA RÉGIE SIDEN-SIAN NORÉADE ASSAINISSEMENT ?

Pour comprendre ce qu'est un "maçon" du Syndicat, il faut se détacher de l'idée qu'un "maçon" est forcément un travailleur qui construit des maisons ou élève des murs. Nous sommes plutôt les équivalents des "Agents Réseaux Eau" pour l'assainissement. Nous travaillons sur les branchements à la jonction entre le domaine public et le domaine privé et, dans la mesure du possible, nous réparons les réseaux sur le territoire du Centre d'Exploitation de Pecquencourt Sud pour les abonnés de 85 communes adhérentes. Je peux travailler autant sur les réseaux d'eaux pluviales que sur les réseaux d'eaux usées.

COMMENT S'ORGANISE VOTRE QUOTIDIEN ?

Je travaille en binôme. Nos missions se font généralement à la suite de la détection d'un dysfonctionnement. Par exemple, des collègues peuvent avoir repéré une fuite sur la chaussée, ou des

abonnés nous ont contacté à la suite de remontées d'eaux usées. Nous devons alors intervenir vite et veiller au maintien de la salubrité. Lors d'une journée "normale", nous réalisons jusqu'à huit réparations. Cependant, lorsque nous ouvrons une plaque d'égout, il est aussi possible que nous découvriions des installations complexes et vétustes. Il est alors nécessaire de travailler dans des espaces restreints et dans un enchevêtrement de réseaux de gaz, d'eau ou d'électricité. Nous devons savoir travailler avec minutie et, si nous jugeons que l'opération mobilisera notre équipe plus de deux jours, nous faisons plutôt appel à un prestataire externe. Cela nous permet de nous concentrer sur des opérations plus rapides, mais tout aussi importantes, et sur lesquelles nous sommes certains d'apporter des solutions pérennes.

Notre devise "on n'y va qu'une fois" résume notre logique : apporter systématiquement une solution durable à un problème existant. Si nous ne pouvons pas alors, plutôt que de perdre du temps précieux, il est préférable de sous-traiter.



QUELLES SONT LES QUALITÉS INDISPENSABLES QUE DOIT AVOIR UN "MAÇON" ?

Il doit aimer travailler en extérieur, réfléchir vite, être débrouillard et, par-dessus tout, comprendre l'intérêt de sa mission. Nous travaillons au contact des abonnés et leur permettons d'utiliser leurs installations sans désagrément afin de vivre dans un environnement sain.

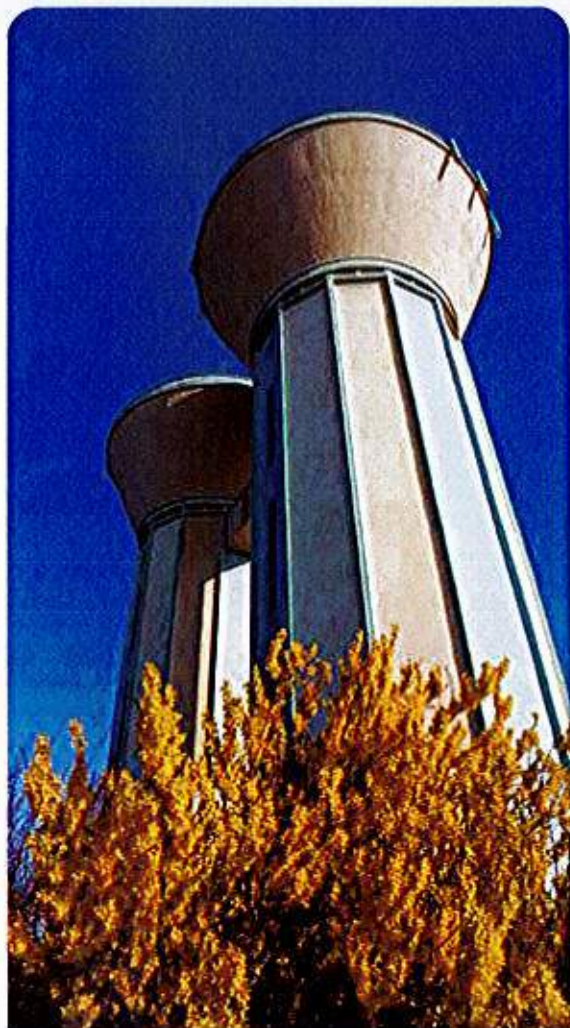
AVEZ-VOUS LE SENTIMENT QUE LES ABONNÉS COMPRENNENT VOS MISSIONS ?

Les abonnés apprennent le plus souvent les enjeux autour de notre travail lorsqu'ils sont confrontés à un problème... Il est donc clair qu'il est nécessaire de communiquer sur les comportements à adopter pour veiller au bon fonctionnement des réseaux d'assainissement. Par exemple, une des problématiques que nous rencontrons est le jet de lingettes, soi-disant "biodégradables", dans les toilettes. Ces véritables nids à microbes bouchent nos réseaux d'assainissement et peuvent nous mettre en danger en créant des poches de gaz toxiques. A l'époque de l'épidémie de la COVID-19, nous retrouvions des masques dans les canalisations qui nous posaient les mêmes difficultés. Peut-être que plus de sensibilisation nous préserverait de ces difficultés et nous permettrait de nous concentrer sur des casses "naturelles".

D'AUTRES FACTEURS PEUVENT AUGMENTER LE NOMBRE DE CASSES SUR NOS RÉSEAUX ?

Certains aléas climatiques mettent à mal nos réseaux. En hiver, le dégel qui suit un épisode de "grand froid", peut fragiliser les canalisations. L'été, c'est la contraction des sols argileux qui provoque de nombreuses casses. Généralement, à ces périodes, nous savons que nous serons plus accaparés par des réparations sur les réseaux que par des remplacements de branchements défectueux. Également, lorsqu'une commune nous transfère la compétence Assainissement Collectif, nous savons que nous devons concentrer notre attention sur les réseaux qui passent sous notre responsabilité car des défauts d'entretien y sont fréquemment visibles.





WASQUEHAL - SIÈGE

23, avenue de la Marne - CS 90101

59443 WASQUEHAL CEDEX - Tél. 03.20.66.43.43

AVESNELLES

51, route d'Etroeungt (RN2) - Avesnelles - CS 20113

59361 AVESNES-SUR-HELPE CEDEX - Tél. 03.27.56.11.11

BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

Le Jeune Bois - CS 60015

59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS - Tél. 03.27.76.55.30

CASSEL

La Cornette - CS 70250

59670 CASSEL - Tél. 03.28.42.43.33

LA GORGUE

736, rue de la Lys - CS 60018

59253 LA GORGUE - Tél. 03.28.43.89.20

LE QUESNOY

Z.A.E. Les Prés du Roy - CS 20007

59530 LE QUESNOY - Tél. 03.27.20.50.50

ORCHIES

Centre de Travaux et Maintenance

Centre de Formation Continue Interne

88 rue Languette - CS 80032

59358 ORCHIES CEDEX - Tél. 03.20.71.63.30

PECQUENCOURT NORD

37, rue d'Estienne d'Orves - TSA 52500

59146 PECQUENCOURT - Tél. 03.27.99.80.00

PECQUENCOURT SUD

37, rue d'Estienne d'Orves - TSA 62501

59146 PECQUENCOURT - Tél. 03.27.99.80.20

URVILLERS

Zac de l'Épinette - URVILLERS

CS 60022 - Rue des Terres Noires

02315 SAINT-QUENTIN CEDEX - Tél. 03.23.04.56.00

SERVICE RELATION ABONNÉS

CS 73015 - 59182 MONTIGNY-EN-OSTREVENT



Nos Centres d'Exploitation

Carte indiquant l'implantation de nos structures accueillant du personnel des Régies.

